

BILAN DE CONCERTATION

SCoT

GOLFE DE SAINT-TROPEZ

SOMMAIRE

1. La concertation dans le Schéma de Cohérence Territoriale	3
2. La concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.....	4
3. Les actions réalisées dans le cadre de la délibération	5
1. Les moyens d'informations	5
a. Expositions évolutives	5
b. Site internet.....	12
2. Les actions de concertation.....	14
a. Les réunions publiques.....	14
b. Registre de concertation	16
4. Les actions complémentaires	17
1. Les actions de communication	17
a. Lettres d'informations.....	17
b. Relations presse	18
c. Affiches de communication.....	19
2. Les actions de concertation.....	19
a. Forum lycéen.....	19
b. Questionnaire.....	19
c. Courriers et mails	21
5. Synthèse des échanges.....	22
ENVIRONNEMENT/ CADRE DE VIE/ PAYSAGE/ RISQUES.....	22
HABITAT/ DÉMOGRAPHIE	26
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	28
DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ	32
AGRICULTURE.....	33
TOURISME	35
ENERGIES.....	36
QUESTIONS PRATIQUES	37
▪ Bilan.....	38

1. La concertation dans le Schéma de Cohérence Territoriale

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ce jusqu'à son arrêt en Conseil municipal ou communautaire.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
[...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.
[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.»

A l'arrêt du SCoT, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

2. La concertation dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération du 16 décembre 2014, du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition permanente d'un registre au siège de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ;
- Organisation d'une exposition sur le territoire, évolutive et mobile ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Information continue du public par des pages dédiées sur le site de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

3. Les actions réalisées dans le cadre de la délibération

1. Les moyens d'informations

a. Expositions évolutives

Des panneaux explicatifs dédiés aux trois phases du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ont été exposés :

- Du 1^{er} juin au 14 septembre 2015 ;
- Du 11 juillet au 16 septembre 2016 ;
- Du 21 juin au 11 septembre 2017 ;
- Du 9 juillet au 31 août 2018.

Ils ont été disposés dans le hall de l'Hôtel communautaire du Golfe de Saint-Tropez dès septembre 2016 et ce jusqu'à fin août 2018. Ces panneaux ont été exposés dans chacune des 12 communes. A travers 11 panneaux évolutifs, la Communauté de Communes s'est ainsi attachée à sensibiliser le public à la révision de SCoT et à expliquer de manière pédagogique et synthétique les points clé de chaque étape :

- Lors de la phase du diagnostic, 4 panneaux ont été exposés afin d'expliquer la démarche du livre blanc, de présenter le diagnostic environnemental, démographique, des mobilités et du cadre de vie de l'ensemble des 12 communes ;

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez** **SCOT** Un projet partagé pour un territoire d'exception.

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le diagnostic du territoire

LE LOGEMENT : UNE ÉQUATION COMPLEXE DANS CE TERRITOIRE TOURISTIQUE

CHIFFRES CLÉS

- 1) Une marche dynamique des résidences secondaires et de location saisonnière mais qui diminue l'offre pour la population locale et les habitants autochtones.
- 2) Des actions des communes sur le parc de logements pour répondre aux besoins de la population mais des opérations souvent complexes à conduire (coût élevé, temps de financer, contraintes administratives).
- 3) Des difficultés dans l'accès au logement et des attentes et formations peu équilibrées qui bloquent les parcours de vie.

CHIFFRES CLÉS

- 1) Une localisation des nouvelles résidences qui induit un maillage complexe des services et des équipements.
- 2) 80% de résidences secondaires ou de location saisonnière.
- 3) 1710 demandes locales résidentielles en attente en 2014.
- 4) Une capacité globale d'hébergement touristique = localités de 225 000.

LIENS AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1) Un plan de résidences primaires à réviser notamment pour les résidences secondaires avant l'ETC qui concernent 41% des communes.
- 2) 17% des communes ont investi dans l'habitat personnel de l'habitat personnel de l'habitat personnel.
- 3) Des coûts d'énergie résidentiels / locaux à réviser et à intégrer dans le futur.
- 4) Une offre de services énergétiques et de services de conseil et de conseil.

REPERES / CADRE DE VIE

DES PAYSAGES EXCEPTIONNELS RECONNUS ET PRÉSERVÉS

- 1) Littoral, agriculture, villages, forêts... des paysages d'exception du patrimoine culturel immatériel (sensibilité des résidents, tourisme, extension de village).
- 2) Des opérations urbaines d'ensemble soutenues de la préservation des caractéristiques architecturales (maisons, extension de village).
- 3) Des espaces publics de qualité au cœur des centres historiques mais qui ont du mal à être étendus sur les nouveaux espaces urbains (parcs et jardins, végétation, espèces reconnues).

LIENS AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1) Des habitats marins accueillent des espèces marines patrimoniales et emblématiques (faune marine pélagique et benthique, poissons, mollusques, crustacés, méduses, algues).
- 2) Une navigation d'été de la mer en plaisance (bateaux traditionnels, plaisance, jetées, bouées, sports nautiques de surface).
- 3) Des initiatives locales innovantes et des outils réglementaires pour la gestion des risques (incendie, incendie, évacuation marine) mais un territoire qui reste vulnérable dans son territoire d'habitat touristique.
- 4) Une bonne gestion des ressources naturelles (eau, énergie, déchets) mais une vulnérabilité encore limitée notamment.

CHIFFRES CLÉS

- 1) 23 zones de protection ou d'habitat de la biodiversité.
- 2) 80% de terres agricoles ou en espaces forestiers ou agricoles.
- 3) 5% de terres agricoles couvertes par un usage renouvelable.
- 4) 8 millions de m³ d'eau potable produite par commune en 2014.
- 5) Une bonne gestion des ressources naturelles (eau, énergie, déchets) mais une vulnérabilité encore limitée notamment.

REPERES / CADRE DE VIE

UN ESPACE LITTORAL ET MARITIME EMBLÉMATIQUE AU CŒUR DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

LIENS AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1) Des initiatives locales innovantes et des outils réglementaires pour la gestion des risques (incendie, incendie, évacuation marine) mais un territoire qui reste vulnérable dans son territoire d'habitat touristique.
- 2) Une bonne gestion des ressources naturelles (eau, énergie, déchets) mais une vulnérabilité encore limitée notamment.

CHIFFRES CLÉS

- 1) 270 établissements maritimes spécialisés dans la location de vacances en mer (hors gîte, meublé).
- 2) 12% de terres agricoles ou en espaces forestiers ou agricoles.
- 3) 5% de terres agricoles couvertes par un usage renouvelable.
- 4) 8 millions de m³ d'eau potable produite par commune en 2014.
- 5) Une bonne gestion des ressources naturelles (eau, énergie, déchets) mais une vulnérabilité encore limitée notamment.

12 communes s'engagent pour un territoire durable

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez** **SCOT** Un projet partagé pour un territoire d'exception.

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le diagnostic du territoire

DES PAYSAGES EXCEPTIONNELS RECONNUS ET PRÉSERVÉS

UN ESPACE LITTORAL ET MARITIME EMBLÉMATIQUE AU CŒUR DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

LIENS AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1) Des initiatives locales innovantes et des outils réglementaires pour la gestion des risques (incendie, incendie, évacuation marine) mais un territoire qui reste vulnérable dans son territoire d'habitat touristique.
- 2) Une bonne gestion des ressources naturelles (eau, énergie, déchets) mais une vulnérabilité encore limitée notamment.

CHIFFRES CLÉS

- 1) 270 établissements maritimes spécialisés dans la location de vacances en mer (hors gîte, meublé).
- 2) 12% de terres agricoles ou en espaces forestiers ou agricoles.
- 3) 5% de terres agricoles couvertes par un usage renouvelable.
- 4) 8 millions de m³ d'eau potable produite par commune en 2014.
- 5) Une bonne gestion des ressources naturelles (eau, énergie, déchets) mais une vulnérabilité encore limitée notamment.

12 communes s'engagent pour un territoire durable

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez** **SCOT** Un projet partagé pour un territoire d'exception.

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le livre blanc du nouveau SCOT

Le livre blanc, qu'est-ce que c'est ?

LES FONDAMENTS DU LIVRE BLANC

DES DÉMARCHES NOUVELLES PAR RAPPORT AU SCOT DE 2006

FOCUS SUR LE BILAN DU SCOT DE 2006

5 OBJECTIFS

CHIFFRES CLÉS

12 communes s'engagent pour un territoire durable

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez** **SCOT** Un projet partagé pour un territoire d'exception.

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le diagnostic du territoire

LE TOURISME COMME MOTEUR ESSENTIEL. MAIS ENCORE ?

REPERES

LA VOITURE D'ABORD MAIS QUELLE PLACE POUR DES MODES PLUS DURABLES ?

CHIFFRES CLÉS

12 communes s'engagent pour un territoire durable

- Lors de la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), 4 panneaux ont été exposés afin d'expliciter les 4 grands axes du PADD inscrit dans le SCOT ;

APPRÉHENSION CLAIRS ET TRANSPARENTS DU TERRITOIRE. UN PROJET PARTAGÉ ET COORDONNÉ EN FAVORISANT LES QUALITÉS PARTICULIÈRES DES ESPACES NATURELS ET DES CADRES DE VIE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

L'ÂME DU PAYSAGE ET DE L'ÉCONOMIE DU GOLFE ! LES VIGNOBLES DE RAMATUELLE !

Transmettre un territoire d'exception

GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030
www.cc-golfedesainttropez.fr

Saint-Tropez, un nom mythique, une image connue en France et dans le monde. C'est aussi, un ensemble cohérent porté par les élites connues qui constituent notre territoire et qui définissent le projet Golfe de Saint-Tropez 2030. Constitué en étroite collaboration avec les maires et les forces vives locales, ce projet doit garantir la préservation, la gestion et la valorisation de nos terres. Des terres attractives car exceptionnelles !

UNE IDENTITÉ FORTE INCARNÉE PAR L'AMBIANCE PITTORESQUE DES BOUTS CÔTIERS

COMPARTER LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE CAPITAL À TRANSMETTRE SUR LE LONG TERME

RAYOL-CANADEL-SUR-MER EST UN BÂTIMÈRE DE BÂTIMENTS EXCEPTIONNELLES

12 communes s'engagent pour un territoire durable

CONSERVER L'EXCELLENCE TOURISTIQUE ET L'ENVILAGE DU GOLFE

LA PLAGE DE PAMPOLONNE À RAMATUELLE ACCUSE LES IMPACTS DE HAUTEUR DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Créer des richesses à partir des atouts du territoire

GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030
www.cc-golfedesainttropez.fr

L'histoire et les paysages du Golfe sont une vraie richesse pour les activités touristiques. L'attractivité résidentielle est donc forte et impacte l'économie locale (restaurants, boutiques, commerces...). Trouver de nouveaux équilibres économiques et touristiques est une priorité à l'horizon 2030. C'est ainsi le projet du Golfe de Saint-Tropez 2030.

L'ATTRACTIVITÉ DU GOLFE DYNAMISE SON ÉCONOMIE CONTRÔLÉ À LA HAUTE-PIÈCE

RENFORCER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ANNUELLES

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE, VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DE PRODUITS

L'AGRICULTURE ET LA FORÊT SONT AU CŒUR DES ENJEUX

12 communes s'engagent pour un territoire durable

PLANIFIER LA PRODUCTION DE BIEN-ÊTRE ET BIEN-ÊTRE LES BÉNÉFICIAIRES PRINCIPALES

SAINTE MAXIME EST L'UN DES PÔLES MAJEURS DU TERRITOIRE. LE PROJET GOLFE DE SAINT-TROPEZ 2030 PRÉSERVE L'ENVIRONNEMENT DE SON LITTORAL EN PROPOSANT UNE STRATÉGIE FONCIÈRE AMBITIEUSE

Organiser et gérer le bassin de vie

GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030
www.cc-golfedesainttropez.fr

Le Golfe est un territoire à part sur le littoral méditerranéen, son littoral est riche et sa préservation des grandes dynamiques du territoire. Il constitue un bassin de vie cohérent et durable, ce sont ses caractéristiques que le projet de SCOT souhaite protéger tout en définissant les meilleures conditions de son organisation pour mieux vivre le territoire.

LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ CONTINUE D'ENCOURAGER LA VITICULTURE ET LES PISTES CYCLABLES SONT UN PREMIER PAS !

CONTRIBUER UNE ALTERNATIVE FORTE À LA VOITURE POUR SE DÉPLACER

LES 12 VILLES ET VILLAGES DU GOLFE À L'HORIZON DE 2030 ONT PENSÉ UN MAILLAGE COMPLÉMENTAIRE

12 communes s'engagent pour un territoire durable

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DURABLE POUR CATER DE NOUVELLES RÉSOURCES

SAVOIR HABITER SON ENVIRONNEMENT EN PRÉSERVANT LES RICHESSES NATURELLES

LE BARRAGE DE LA VERNE À LA MOLE EST À LA FOIS UN LIEU DE PROMENADE EXCEPTIONNEL D'EAU POTABLE DU TERRITOIRE

Soutenir et développer une dynamique économique

GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030
www.cc-golfedesainttropez.fr

Le SCOT entend engager notre territoire dans sa politique de responsabilité. La transition énergétique et écologique est prioritaire de plus en plus pour l'économie, la société et pour garantir notre bonne qualité de vie.

ACCROÎTRE LA NOTION ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RICHESSES ! PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE ICI !

LES ÉTAPES DU SCOT

- 2015 Diagnostic
- 2016 Le PADD
- 2017 Le DOO
- 2017 Arrêt de projet SCOT
- 2018 Approbation

12 communes s'engagent pour un territoire durable

- Lors de la phase du Document d'Orientation et Objectifs deux bannières ont été réalisées afin d'explicitier le SCOT ainsi que le Volet Littoral et Maritime (VLM). Ces bannières permettaient, par un flash code, d'accéder à cinq fiches thématiques renvoyant chacune aux 4 axes du DOO ainsi qu'au VLM.



Saint-Tropez, un nom mythique, une image connue en France et dans le monde. C'est aussi, un ensemble cohérent porté par les douze communes qui constituent notre territoire et que reflète le projet Golfe de Saint-Tropez 2030. Construit en étroite collaboration entre les maires et les forces vives locales, ce projet doit garantir la préservation, la gestion et la valorisation de nos terres. Des terres attractives car exceptionnelles !

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCOT porte une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : la qualité des espaces de vie, le respect des paysages, écologiques, l'articulation de la nature en ville, la maîtrise de la densification urbaine...

PROPOSITIONS

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'ambitions cohérentes avec les objectifs fixés.

Conforter le paysage et le cadre de vie, hospital à transmettre sur le long terme. Entre la beauté de ses paysages (plages, forêts, maquis...) et les villages typiques et un mode de vie à part, le Golfe de Saint-Tropez possède un capital exceptionnel : celui d'un coin de paradis, qu'il convient de protéger et de faire vivre. Ce trésor sera pris en compte dans nos propositions.

Le SCOT traduit cette ambition en identifier et localiser notamment les espaces agricoles, naturels et forestiers, que certains modes d'occupation et d'utilisation peuvent dégrader.

Afficher clairement le trame verte et bleue du territoire, et/ou le maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe de Saint-Tropez. Les documents de biodiversité participent à la beauté du territoire et constituent une forte ressource écologique, leur préservation doit être une priorité.

Le SCOT identifie et localise ainsi une trame verte et bleue, sur l'ensemble du territoire, qui confirme la volonté de production de ces espaces par l'introduction d'une urbanisation nouvelle à vocation résidentielle ou économique.

SCoT, PADD, DOO...

Le SCOT est le document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations, d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de développement durable. Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) élaboré lors du Conseil communautaire du 31 mai 2017, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) définit les orientations générales de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il est pour une part, la concertation préalable, du Schéma de Cohésion Territoriale (SCT) élaboré par les habitants et acteurs du territoire lors de réunions, ateliers, le SCOT a pour objectif de présenter des orientations au plus près des attentes et besoins des résidents et contributeurs du territoire qui leur résident.



ORIENTATIONS

Le DOO fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de transmission du territoire :

- 1 Conforter les grands équilibres actuels de territoire
- 2 Porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de rochers et lutter contre les constructions urbaines
- 3 Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager
- 4 Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité
- 5 Préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités
- 6 Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques
- 7 Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité en milieu urbain

Fixer ces grandes orientations permet de répondre à une problématique essentielle : comment conserver le patrimoine naturel en bon état et le transmettre aux générations futures qui résident sur le territoire.

Conforter les espaces à valeur spécifique

Le SCOT identifie et localise :
 • Les espaces sensibles et remarquables, tels que les paysages remarquables ou caractéristiques de patrimoine naturel et culturel du littoral.
 • Les milieux indispensables au maintien des équilibres écologiques.
 On compte parmi eux les espaces naturels de la corniche occidentale des Maures, le système dunaire et la plage de Pampelonne, la zone humide et la plage des Salins, le Mont Roux...



Pour qui ? > Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire > Habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?

- ↳ Lettres d'information
- ↳ Exposition publique
- ↳ Registre

Pour en savoir plus

Cartes et documents du SCOT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr

12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAVAY-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINT-MAURICE



Le territoire du Golfe de Saint-Tropez s'organise autour d'une armature urbaine divisée en trois niveaux :

- **Trois pôles majeurs** : les centres-villes de Sainte-Maxime, Cogolin et Saint-Tropez.
- **Trois pôles d'équilibre** (les espaces de concentration résidentielle, d'emplois et d'équipements) : le centre-ville de Cavalaire, le village de Gimaud et le village de Gassin.
- **Six pôles de proximité** : sur le littoral, les centres-villages du Rayol-Canadell, de Ramatuelle, de La Croix-Valmer ; au cœur du Massif des Maures, les centres-villages de La Mole, de La Garde-Freinet, du Plan de la Tour.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCOT porte une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : un attachement aux villes et villages du Golfe de Saint-Tropez, les objectifs pour se loger, la coexistence maritime...

PROPOSITIONS

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'ambitions cohérentes avec les objectifs fixés.

Construire une politique générale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et villages. Les centres des villes et villages font l'objet d'une stratégie de confortement voire de renforcement par l'introduction de documents d'urbanisme, dont le SCOT, et la conduite de politiques publiques en matière d'accueil résidentiel, économique, commercial, d'équipements et de services. En prenant en compte la réalité du marché immobilier sur le territoire et afin de répondre aux besoins des habitants, actuels et futurs, le SCOT fixe les objectifs de production de résidences principales.

Construire une alternative forte à la voiture individuelle pour se déplacer dans le Golfe et les trajectoires alternatives ont entraîné une prise de conscience des problématiques environnementales et par de la fréquence de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le SCOT vise à promouvoir des solutions alternatives à la voiture individuelle, dans le respect des contraintes géographiques pour les habitants du territoire. Afin de s'adapter aux nouveaux modes de déplacement et de garantir une forte attractivité des transports en commun, l'ensemble des pôles d'échanges doivent bénéficier d'une bonne qualité d'accès et être aménagés comme de véritables lieux de vie.

SCoT, PADD, DOO...

Le SCOT est le document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations, d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de développement durable. Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) élaboré lors du Conseil communautaire du 31 mai 2017, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) définit les orientations générales de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il est pour une part, la concertation préalable, du Schéma de Cohésion Territoriale (SCT) élaboré par les habitants et acteurs du territoire lors de réunions, ateliers, le SCOT a pour objectif de présenter des orientations au plus près des attentes et besoins des résidents et contributeurs du territoire qui leur résident.

ORIENTATIONS

Le DOO fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de gestion optimisée du bassin de vie :

- 1 Garantir la hiérarchie urbaine des 12 villes et villages du Golfe comme cadre de référence territoriale de la conduite des politiques publiques
- 2 Construire une politique globale d'aménagement visant le renforcement des centres des villes et des villages
- 3 Contrôler la dynamique expansive de développement urbain
- 4 Assurer une production minimale de résidences principales pour répondre aux besoins du Golfe
- 5 Proposer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire
- 6 Compléter et hiérarchiser le réseau viatique pour améliorer l'accessibilité du territoire depuis l'AB et rendre possible le déploiement d'un système de transport en commun performant
- 7 Faire du Golfe un territoire accessible et praticable en modes actifs

Le programme local de l'habitat (PLH) détermine les objectifs de production de logements à l'échelle du golfe et définit les rythmes de production à l'horizon 2030. Elle est le résultat de la capacité actuelle des pôles à accueillir et organiser le développement futur dans une perspective de développement durable.

Assurer un rythme de production annuel moyen de 200 résidences principales par an à l'échelle du Golfe

Le SCOT fixe comme objectif minimum la production de 2 000 résidences principales, soit un rythme moyen annuel de 500 résidences principales à produire. Cette production repose de :
 • la production massive de résidences principales en mode d'habitat individuel ou collectif ;
 • la maîtrise de la maîtrise de logements sociaux ;
 • la conversion de résidences secondaires en résidences principales.



Pour qui ? > Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire > Habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?

- ↳ Lettres d'information
- ↳ Exposition publique
- ↳ Registre

Pour en savoir plus

Cartes et documents du SCOT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr

12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAVAY-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINT-MAURICE

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez** **SCOT** Un projet partagé pour un territoire d'exception. **FICHE 3**

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030

Créer des richesses à partir des atouts du territoire

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez s'attache à se construire une nouvelle image dynamique ancrée sur ses atouts naturels d'une part mais également touristiques et économiques. On peut ainsi évoquer le numérique, le littoral, le Massif des Maures, les côtes de villes et villages, les équipements touristiques... Autant d'atouts qui font du Golfe de Saint-Tropez un territoire attractif qui tend à devenir encore plus compétitif.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concerté, le SCOT portera ainsi une attention particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : un besoin de vivre et travailler sur le Golfe de Saint-Tropez, le dynamisme des côtes de villes et villages à l'année, mieux s'intégrer à travers le développement de filières locales...

PROPOSITIONS

Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO), ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'actions cohérentes avec les objectifs.

- Améliorer la connectivité du Golfe avec l'extérieur régional. La connectivité du territoire joue un rôle déterminant. Favoriser la mobilité, améliorer les infrastructures, améliorer la qualité de l'habitat et la qualité de l'habitat.
- Le SCOT favorise cette relation à l'échelle du territoire afin de créer un cadre de référence commun et d'accompagner les acteurs locaux dans leur développement.
- Renforcer les activités économiques existantes et développer de nouvelles activités économiques. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.
- Le SCOT favorise l'attractivité des espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et leur attractivité.
- Renforcer l'habitat agricole de territoire, vers une certaine attractivité et de proximité. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.
- Le SCOT favorise l'attractivité des espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et leur attractivité.
- Le SCOT favorise l'attractivité des espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et leur attractivité.

SCoT, PADD, DOO...

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle du territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années, dans une perspective de développement durable. Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) défini par le Conseil communautaire du 20 mai 2017, le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) définit les orientations stratégiques de l'aménagement et du développement du territoire. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.

ORIENTATIONS

Le DOO fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de valorisation des atouts du territoire du Golfe de Saint-Tropez :

- Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'extérieur régional
- Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro-littoral
- Attirer des produits touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année
- Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales
- Raffermir le rôle des côtes de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale
- Reserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques
- Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales à l'échelle du SCOT
- Construire un projet agricole du territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (gestion, qualité, environnement...)
- Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles

Le développement des espaces d'activités économiques et la valorisation des atouts du territoire doivent intégrer les principes de qualité d'aménagement concourant à une meilleure intégration urbaine et environnementale, participant de l'image qualitative du territoire.

Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes

En matière d'activités économiques, il est essentiel de créer les conditions les plus favorables à la concentration et à la diversification des activités commerciales et artisanales. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.

- Faciliter l'accès aux centres d'activités économiques
- La réorganisation de l'espace public
- Le développement de nouvelles activités économiques (commerce, services...)
- La création de lieux d'activités économiques et commerciales, à l'image de grandes rues et places commerciales (piétonnes et accessibles aux véhicules)
- La pérennisation de ces activités économiques et la mise à disposition du foncier adéquat des espaces commerciaux et artisanaux.

Prochaines étapes

Exposition publique | Finalisation du document | Consultations PMA / Conseils municipaux | SCOT en écoute tous deux mois | Mise en compatibilité des PDU et documents (1 à 3 ans)

2018 | **2019**

Arrêt du SCOT | **Approbation du SCOT**

Concertation

Pour qui ? Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?

- 3 Lettres d'information
- 3 Exposition publique
- 3 Registres

Pour en savoir plus

Cartes et documents du SCOT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr

12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CANILLAS-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMALD • LA CROIX-VALEUR LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE RAYOL-CARADE-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez** **SCOT** Un projet partagé pour un territoire d'exception. **FICHE 4**

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030

S'engager dans la transition énergétique et environnementale

Le SCOT entend engager notre territoire dans sa prise de responsabilité au regard de la transition énergétique et environnementale. Les atouts environnementaux du golfe de Saint-Tropez couplés au potentiel économique local permettent de se projeter en 2030 dans une nouvelle dynamique d'attractivité et de compétitivité.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concerté, le SCOT portera ainsi une attention particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : des dépenses énergétiques toujours plus élevées, la production face aux risques naturels, la valorisation de l'économie locale (pêche, littoral et maures)...

PROPOSITIONS

- Assurer la gestion économique de toutes les ressources. Développer la production d'énergie renouvelable et la valorisation des ressources locales. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.
- Le SCOT favorise le développement de ces activités économiques et la mise en place d'atouts touristiques.
- Produire localement de l'énergie et renouvelable et renforcer de l'efficacité. La production locale d'énergie renouvelable contribue à la sécurité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.
- Le SCOT favorise l'attractivité des espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et leur attractivité.
- Le SCOT favorise l'attractivité des espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et leur attractivité.
- Le SCOT favorise l'attractivité des espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et leur attractivité.

SCoT, PADD, DOO...

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle du territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années, dans une perspective de développement durable. Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) défini par le Conseil communautaire du 20 mai 2017, le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) définit les orientations stratégiques de l'aménagement et du développement du territoire. Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.

ORIENTATIONS

Le DOO fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de valorisation des atouts du territoire :

- Faire du territoire une référence en termes de transition énergétique en agissant sur le renouvellement des espaces déjà urbanisés et des projets individuels de développement
- Minimiser l'empreinte énergétique et environnementale de l'accueil du développement futur
- Territoire particulièrement attentif à sa ressource en eau
- Coverer 25% des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergie renouvelable et de récupération à l'horizon 2030
- Développer l'économie circulaire et amplifier la valorisation des ressources locales
- S'adapter aux risques majeurs de l'inondation
- Comprendre avec le risque incendie
- Réduire la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire

Le développement du territoire au travers des enjeux environnementaux et de la transition énergétique est un grand défi pour le Golfe de Saint-Tropez. Le SCOT permettra de réviser les atouts du territoire, réels outils de renouvellement et de renouvellement territorial.

Accroître la production d'énergie renouvelable

A l'horizon 2030, le territoire du Golfe de Saint-Tropez veut couvrir au moins 25% de ses consommations énergétiques par la production d'énergies renouvelables et de récupération. Pour ce faire, le SCOT encourage et accompagne la production d'énergie renouvelable et de récupération.

- Les collectivités encouragent notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.
- Le développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération dans les zones commerciales et zones d'activités en concertation avec les acteurs concernés.
- Équipements solaires thermiques pour les copropriétés de collectivités.
- Le SCOT favorise ce développement en favorisant les échanges et les partenariats entre les acteurs économiques du territoire.

Prochaines étapes

Exposition publique | Finalisation du document | Consultations PMA / Conseils municipaux | SCOT en écoute tous deux mois | Mise en compatibilité des PDU et documents (1 à 3 ans)

2018 | **2019**

Arrêt du SCOT | **Approbation du SCOT**

Concertation

Pour qui ? Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?

- 3 Lettres d'information
- 3 Exposition publique
- 3 Registres

Pour en savoir plus

Cartes et documents du SCOT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr

12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CANILLAS-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMALD • LA CROIX-VALEUR LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE RAYOL-CARADE-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME



GOLFE DE SAINT-TROPEZ HORIZON 2030

Gérer durablement le littoral

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, garante du développement de son territoire et de la préservation de ses espaces terrestres et maritimes, a lancé en 2014 une démarche de révision du SCOT terrestre en l'assortissant de l'élaboration d'un Voilet Littoral et Maritime.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCOT porte une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire. L'Voilet Littoral et Maritime s'attache particulièrement à : **la préservation et la mise en valeur de littoral et de milieu marin, le développement économique lié à l'attachement au territoire côtier, la gestion des littoraux et côtes, l'amélioration de l'accessibilité au littoral, le développement d'un offre de loisirs sur le littoral.**

PROPOSITIONS

Le Voilet Littoral et Maritime (VLM) se présente, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'aménagements cohérents avec les objectifs fixés par le SCOT.

Préserver le capital naturel et paysager du littoral. Protéger l'environnement, les paysages et le littoral en définissant des zones sensibles : la préservation des richesses écologiques et patrimoniales, le grand environnement des espaces littoraux et marins et la gestion des risques relatifs au littoral. Pour cela, le document prévoit notamment la conservation des habitats du littoral, la mise en valeur de la zone littorale, la préservation des paysages littoraux, l'intégration environnementale et paysagère des installations de plage et la gestion durable de l'érosion du littoral. Cette réflexion est engagée à l'échelle de 6 grands secteurs géographiques du territoire : le Cotiche des Maires, la Baie de Cavalière, les Trois Caps, la Baie de Parangon, le Cap de Saint-Tropez, le Golfe de Saint-Tropez, le Pointe des Sardioux et la Baie de Bougon.

Le SCOT permet ainsi la mise en cohérence de l'offre de loisirs par la réalisation de projets de développement durable et de mise en valeur de l'espace littoral et marin. La réalisation de l'Voilet Littoral et Maritime sera donc un enjeu majeur de développement durable et de mise en valeur de l'espace littoral et marin.

SCOT, VLM...

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de développement durable. Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) actualisé lors du conseil communautaire du 21 mai 2017, les élus ont fait le choix d'élaborer le Voilet Littoral et Maritime (VLM) en parallèle du Document d'Orientation et de Programmation (DOP) qui définit les orientations générales de l'urbanisme de l'espace littoral et marin. Le VLM permet de travailler sur les espaces littoraux, à protéger et à valoriser, et ainsi à développer ce qui est le lien entre l'économie et le territoire littoral, zone fragile et prioritaire dans les orientations du document. Le VLM permet de travailler sur les enjeux littoraux, à protéger et à valoriser, et ainsi à développer ce qui est le lien entre l'économie et le territoire littoral, zone fragile et prioritaire dans les orientations du document. Le VLM permet de travailler sur les enjeux littoraux, à protéger et à valoriser, et ainsi à développer ce qui est le lien entre l'économie et le territoire littoral, zone fragile et prioritaire dans les orientations du document.

ORIENTATIONS

- Le Voilet Littoral et Maritime (VLM) fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de valorisation du patrimoine naturel côtier du Golfe de Saint-Tropez en fonction de trois grands axes :
- **Objets liés à l'environnement, aux paysages et aux risques naturels littoraux**
 - Préservation et valorisation de la richesse écologique et patrimoniale
 - Gestion environnementale des usages de l'espace littoral et marin
 - Gestion des risques naturels littoraux
 - **Objets liés à l'économie maritime et aux usages littoraux et marins**
 - Positionnement maritime du territoire
 - Attractivité touristique du territoire
 - Maintien de la diversité des usages littoraux et marins
 - **Objets liés aux équipements portuaires et autres équipements**
 - Gestion des déplacements
 - Gestion de l'accueil des navires à terre
 - Accès à la mer et à la terre
- Le développement de territoire au travers des enjeux côtier et marin spécifiques au Golfe de Saint-Tropez est un pari sur l'avenir porté par le SCOT. Le document d'urbanisme permettra de révéler et protéger le patrimoine littoral, source d'attractivité pour l'ensemble du Golfe de Saint-Tropez.

L'espace littoral et marin du Golfe de Saint-Tropez est organisé en huit grands secteurs qui se distinguent par leurs qualités physiques et naturelles ainsi que par la spécificité de leur usages.

- **Le Cotiche des Maires**, des paysages littoraux et marins
- **La Baie de Cavalière**, un espace maritime au cœur de l'attachement touristique, activités de loisir nautique (Sports et loisirs nautiques, voile, canoë, jet ski, kayak, plongée, mouillage)
- **Les Trois Caps**, un coin naturel d'exception (baies terrestres (Grandmaire) et marines (Casse) nautiques et plages (Sardines))
- **La Baie de Parangon**, une vitrine économique balnéaire du territoire, cœur du tourisme balnéaire et élément fondamental de l'attachement de la population et de la renommée internationale du territoire
- **Le Cap de Saint-Tropez**, un espace naturel à l'entrée du Golfe, allongé sous-marin et platier pélagique
- **Le Golfe de Saint-Tropez**, emblème du rayonnement touristique du territoire, activités touristiques, yachting et croisière, activités traditionnelles de bagnade et pêche professionnelle
- **Le Pointe des Sardioux**, un espace naturel à l'entrée du Golfe, activités, plages côtières, plongée et sous-marin
- **La Baie de Bougon**, un bassin nautique, activités nautiques (voile, jet ski, kayak, canoë, jet ski, kayak, plongée et sous-marin)

Prochaines étapes



Cartes et documents du SCOT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr

12 communes s'engagent pour un territoire d'exception



GOLFE DE SAINT-TROPEZ
HORIZON
2030

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Pour préserver la qualité de vie



Le SCOT est un document de **planification stratégique** qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les **10 à 20 prochaines années** dans une perspective de **développement durable**.

Pour en savoir plus



www.cc-golfedesainttropez.fr



GOLFE DE SAINT-TROPEZ
HORIZON
2030

ÉLABORATION D'UN VOIET LITTORAL ET MARITIME (VLM)

Pour gérer durablement le littoral

L'élaboration d'un volet maritime pour un SCOT littoral n'est pas une obligation. Cependant, les élus ont jugé qu'elle était **incontournable** compte tenu du nombre de communes littorales, de l'importance de l'**économie balnéaire et maritime** qui se déploie sur les 100 km de côte du territoire, de la beauté et de la **fragilité du milieu marin** et de la **pression démographique** qui s'exerce sur le littoral.



Pour en savoir plus



www.cc-golfedesainttropez.fr

b. Site internet

Un onglet dédié à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été créé sur le site internet de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Au-delà de la présentation des éléments de contexte (définition, calendrier, modalités de concertation...), cet onglet fournit une actualité régulière sur la démarche d'élaboration du SCoT.

La page dédiée au projet permet de télécharger des documents clé pour suivre la démarche :

- 1) Les fiches explicatives d'un SCoT :
 - Transmettre un territoire d'exception
 - Organiser et gérer le bassin de vie
 - Créer des richesses à partir des atouts du territoire
 - S'engager dans la transition énergétique et environnementale
 - Gérer durablement le littoral
- 2) Les différents supports liés :
 - DOO (et ses annexes cartographiques)
 - VLM
 - PADD
 - Diagnostic
 - Bilan du SCOT (ainsi que le Livre Blanc et l'Approbation du Bilan du SCOT par la délibération du 30 mars 2016)
- 3) L'ensemble des expositions publiques évolutives :
 - Diagnostic
 - PADD
 - DOO
 - VLM
- 4) Autres documents :
 - Présentation de la réunion publique du 26 avril 2018
 - Questionnaire pour la population sur le diagnostic du territoire
 - Lettre d'information "Info'SCOT" n°2 (avril 2017)
 - Lettre d'information "Info'SCOT" n°1 (juillet 2016)

Communauté de communes
Golfe de Saint-Tropez

ENC 1 CLIC

Recherche...

Encore plus d'infos sur vos 12 communes

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Accueil | QUI SOMMES-NOUS | DÉCHETS | FORÊT | COURS D'EAU | LITTORAL | CADRE DE VIE | ECONOMIE | EAU

Vous êtes ici : Accueil > Cadre de vie > Schéma de cohérence territoriale...

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)



Définition

Le Schéma de Cohérence Territoriale permet d'organiser le territoire du Golfe de Saint-Tropez à l'horizon 2030.

Il en définit les grands enjeux tout en pointant du doigt les atouts et efforts à poursuivre afin de projeter un territoire plus harmonieux, souhaité et partagé par tous.

Tous les secteurs sont concernés : l'activité économique, les déplacements, la démographie et l'habitat mais aussi l'Environnement et les ressources.

Habitants, touristes, entrepreneurs : toute la population du Golfe a un regard sur les grands projets d'investissement ainsi que sur l'ensemble des décisions prises par les acteurs du SCOT.

Une première exposition estivale en 2015 a donné le premier aperçu du SCOT de 2006, une deuxième en 2016 a levé le voile sur les éléments du diagnostic territorial aujourd'hui en cours de finalisation.

Le schéma de cohérence territoriale du Golfe de Saint-Tropez a été le premier SCOT du Var à être approuvé (le 12 juillet 2006) et marque ainsi, après de longues années de travail concerté, une volonté commune de développement durable du territoire.

Pour en savoir plus : [Présentation du SCOT approuvé en 2006](#)

2. Les actions de concertation

a. Les réunions publiques

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) 3 réunions publiques sont été organisées :

- Le 22 septembre 2016 – présentation du Livre Blanc, du Bilan du SCoT 2006 et la Communication sur le SCoT, à Sainte-Maxime au carré Gaumont ;
- Le 07 juin 2017 - présentation du PADD dans la salle municipale Espéridou de Gassin ;
- Le 26 avril 2018 – présentation du DOO dans la salle Blaquières de Grimaud.

L'ensemble des citoyens a été prévenu de ces évènements à l'aide d'affiches, d'articles de presse (magazines communaux et presses grand public) et du site internet.

La 1ère réunion publique de la révision du SCoT s'est tenue le 22 septembre 2016 et a réuni environ quatre-vingt personnes. La séance a été organisée en deux parties. Une première partie fut consacrée à la synthèse du bilan du SCoT de 2006, présentée par Jean-Pierre TUVÉRI, Maire de Saint-Tropez et 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes, et à la synthèse du livre blanc présenté par Jean PLÉNAT, Maire de Rayol-Canadel-sur-Mer.

Dans la seconde partie était présenté les premiers grands constats du diagnostic territorial sur six thématiques différentes :

- L'environnement, thématique présentée par Marc-Etienne LANSADÉ, Maire de Cogolin
- Le logement, thématique présentée par M. JAUBERT
- L'économie, thématique présentée par Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud et Vice-Président
- Les déplacements, thématique présentée par Anne-Marie WANIART, Maire de Gassin
- Les paysages, thématique présentée par Florence LANLIARD, Maire du Plan-de-la-Tour
- Le littoral, thématique présentée par Roland BRUNO, Maire de Ramatuelle

A la fin de chacune des présentations un temps d'échange avec les participants était organisé.

La 2^{ème} réunion publique a réuni une cinquantaine de personnes. Elle a permis de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à une cinquantaine de participants. Vincent MORISSE, Président de la Communauté de Communes, a introduit la séance. Florence LANLIARD, Vice-présidente en charge du SCoT, a rappelé le contexte et quelques éléments de diagnostic avant de laisser la parole à l'agence d'urbanisme l'AUDAT. L'AUDAT a présenté les grands principes du PADD avant de laisser Aire Publique ouvrir la séance de débats et d'échanges avec la salle.

La 3^{ème} réunion publique a eu lieu le 26 avril 2018. Cette dernière réunion, qui a réuni une quarantaine de personnes, avait pour objet la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT.

Florence LANLIARD, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, a introduit la séance en revenant sur les 10 années d'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez. Des débats ont eu lieu entre chacune des thématiques des quatre thématiques (énumérées ci-dessous) et du Volet Littoral et Maritime (VLM), présentés par Laurent PINON de l'AUDAT.

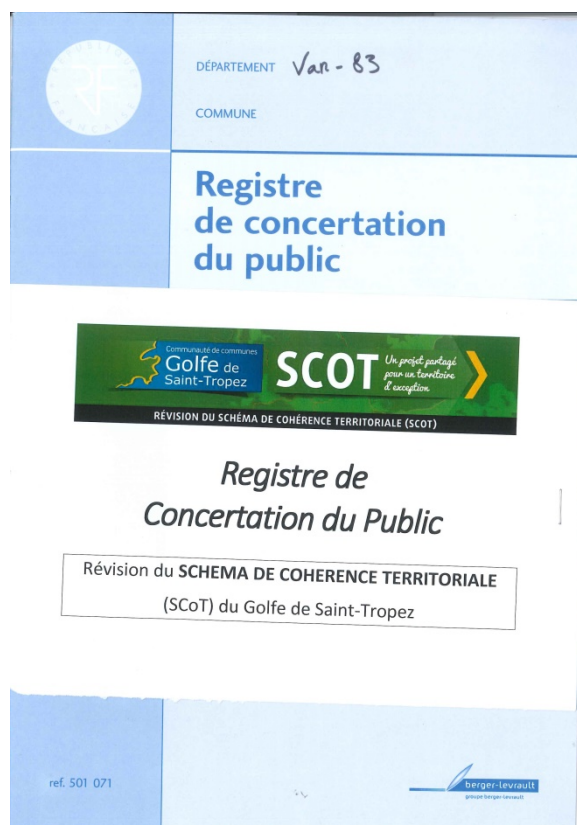
Les quatre thématiques abordées fût les suivantes :

- Transmettre un territoire d'exception
- Organiser et gérer un bassin de vie de proximité pour garantir la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes
- Créer des richesses à partir des atouts du territoire
- Un territoire engagé dans la transition énergétique et environnementale
- Le volet Littoral et Maritime



b. Registre de concertation

Afin d'assurer un processus de concertation continu avec les citoyens, un registre fût mis à disposition, de façon permanente, au siège de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez jusqu'à aujourd'hui. Douze autres registres ont été mis à disposition dans les mairies des communes du territoire à l'occasion de chacune des 4 expositions itinérantes et évolutive (cf partie 1.a de ce bilan de concertation). Une quarantaine de contribution a été apportée à la concertation du SCOT au travers de cet outil. Les citoyens s'étant manifesté sur le registre ont notamment fait part de leurs questionnements quant aux projets environnementaux et de mobilité.



4. Les actions complémentaires

1. Les actions de communication

a. Lettres d'informations

Une lettre d'informations a été rédigée pour chacune des phases du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), trois au total.

Ce moyen de communication autour du projet a permis de restituer l'ensemble de la démarche, ainsi que l'ensemble des constats issus du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Sous forme de document synthétique de 4 pages, cet outil d'information a permis au plus grand nombre de suivre et de comprendre la démarche du projet d'aménagement.



b. Relations presse

De nombreux articles de presse ont été rédigés et diffusés dans la presse communale et intercommunale du Golfe de Saint-Tropez afin d'informer la population quant à l'avancée du SCOT mais également pour les avertir des différents rendez-vous de concertation.

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Vendredi 25 août 2017

Expo itinérante du SCOT : quel futur pour le Golfe ?

Pour la troisième année le Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe fait l'objet d'une exposition estivale qui va de commune en commune

Jamais deux sans trois ! Après les expositions itinérantes sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2015 et 2016, l'été 2017 a vu la présentation d'une nouvelle exposition sur le même sujet. Alors que le diagnostic territorial, à savoir l'état initial de l'environnement et la photographie du Golfe sous toutes les coutures - était au cœur du sujet l'an dernier, jusqu'à mi-septembre, c'est le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui est présenté cette fois. Une démarche nécessaire et obligatoire qui s'inscrit dans cette vaste concertation lancée dès le début et qui, mine de rien, aura permis à terme de toucher un grand nombre d'habitants et de résidents du Golfe.

Affluence au centre commercial de La Foux
Après une première session à Grimaud, La Garde-Freinet, Le Plan-de-la-Tour et Sainte-Maxime, une deuxième session vient de s'achever à Cogolin, Ramatuelle, Saint-Tropez et Gassin, où le centre commercial Géant Gassin La Foux a été le lieu d'expo le plus fréquenté. « Le centre commercial a été heureux d'accueillir l'exposition du PADD et ainsi permettre aux nombreux visiteurs de



L'exposition estivale de la communauté de communes a été présentée au centre commercial Géant par Jean-Claude Celse, adjoint délégué à l'urbanisme de Gassin, et à droite Marc Duberland, directeur du centre. (Photo DR)

la période estivale de découvrir ce projet de valorisation et développement du Golfe de Saint-Tropez, a ainsi expliqué le directeur du centre Marc Duberland. Le centre et sa galerie historique sont un lieu de passage et d'échanges qui répond aux points essentiels de l'évolution locale. Qui garantit, aussi, la

qualité de vie des habitants du Golfe ainsi que la qualité de l'accueil des touristes. Un public de choix pour l'exposition ludique, sous forme de grand album photo cubique. Les liens (QR code, site internet et page Facebook) sont par ailleurs tous notifiés sur tous les panneaux afin d'accéder directement à la

source de l'information. Depuis quelques jours, l'exposition s'est déplacée dans les quatre communes restantes du territoire. À Cavalaire, devant la maison de la mer, à La Croix-Valmer, devant le forum Constantin, à La Mole, devant l'office de tourisme et au Rayol-Canadel, également devant l'office de

tourisme, l'expo est donc à voir jusqu'à mi septembre. L'idée est de susciter la curiosité, d'intéresser chacun à l'avenir du Golfe et de recueillir avis et commentaires sur le sujet. Quelques points - évolution des paysages, du nombre d'habitants, développement économique - sont sans doute aussi à creuser.

Devenez correspondant de Var-matin

Votre commune vous passionne, vous aimez écrire, disposez d'un ordinateur, d'une liaison internet, d'un appareil photo numérique, d'un moyen de locomotion, et bien sûr d'un peu de temps libre. Et si vous cherchez également une source de revenus complémentaires, votre profil nous intéresse pour renforcer notre réseau de correspondants de presse sur différents secteurs du Golfe de Saint-Tropez. Si cette activité vous intéresse, merci d'adresser votre lettre de motivation et votre CV avec photo à : Agence Var-matin / Saint-Tropez, 10 place Blanqui, 83900 Saint-Tropez. Ou par courriel : agence.st-tropez@nice-matin.fr
Contact : 04.94.55.96.10.

Services religieux

Cela fera cinq ans que tu as disparu :



Alain Vié

Ce vendredi 25 août 2017, je serai avec toi en communion lors de la messe de 18 h 30, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Miséricorde, à Saint-Tropez.

Jean-Claude

c. Affiches de communication

Des affiches ont été exposées dans l'Hôtel communautaire et dans les différentes mairies de la Communauté de Communes afin de communiquer largement sur les différents événements de concertation liés à la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

2. Les actions de concertation

a. Forum lycéen

Un forum lycéen a été organisé le 30 novembre 2017 dans l'objectif de poursuivre la démarche de concertation auprès des habitants et acteurs du territoire à travers la figure des lycéens. Les grands principes du PADD leur ont été présentés afin de permettre une co-élaboration du DOO. Recueillir les interrogations, observations et suggestions des lycéens sur ces éléments pour alimenter les études.

b. Questionnaire

Un questionnaire a été largement diffusé lors des différents rendez-vous, mais également sur le site internet de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. Le questionnaire en ligne a permis aux habitants qui n'ont pu se rendre aux ateliers, de participer à la concertation. Une vingtaine de questionne a été retournée à la Communauté de Communes.



Questionnaire aux habitants

Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1) Au-delà du tourisme, quelles sont les activités économiques existantes (artisanales, commerciales...) qui pourraient être renforcées ?

.....
.....
.....
.....

2) Quel est votre avis sur les espaces d'activités économiques (zones d'activités, zones commerciales...) sur le territoire : localisation, superficie, qualité paysagère, architecturale, accessibilité... ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

c. Courriers et mails

Les habitants, ainsi que les différents acteurs du territoire (associations, commerçants etc.), ont contribué à enrichir le document du SCoT grâce aux différents échanges de courriers effectués avec la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

5. Synthèse des échanges

ENVIRONNEMENT/ CADRE DE VIE/ PAYSAGE/ RISQUES	
REMARQUES	RÉPONSES
<ul style="list-style-type: none"> « Les divisions de terrain et la suppression du Coefficient d'Occupation du Sol (COS), sont regrettables. Ces deux évolutions ne sont que trop peu appliquées par les territoires situation qui fait l'objet d'une incompréhension de la part de nombreuses associations locales du fait de l'existence d'outil pour les mettre en œuvre. » <i>(Réunion Publique n°2, le 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> La préservation des paysages si particulière du Golf et la nécessité de produire des logements pour conserver des actifs sont deux priorités pour le nouveau SCOT mais elles peuvent parfois se télescoper. La loi ALUR permet de réduire l'étalement urbain et de protéger les paysages mais elle peut s'avérer source de difficulté sur certains territoires pour le développement de logement. Plus le paysage sera protégé, plus les terrains seront rares et donc chers, chassant de fait les actifs. Conserver les paysages, contourner les aspects négatifs de la loi ALUR, préserver les actifs sur le territoire par une offre de logements adaptée, la volonté existe mais il est complexe de mettre en œuvre ces solutions. Répondre à cet enjeu de l'offre de logement c'est aussi la question du parcours résidentiel et le coût d'accès à la propriété. Aujourd'hui, il est impossible de vendre un terrain à un jeune ménage actif au prix du marché local. <i>(M. le Président)</i>
<ul style="list-style-type: none"> « Qu'en est-il de l'application du décret plage et du schéma d'aménagement à Pampelonne ? » <i>(Réunion Publique n°2, le 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Le décret plage est inadaptée au littoral varois et azuréens en général et nécessite des adaptations régionales malgré certains aspects positifs à respecter. L'activité économique du territoire du Golf dépend de la plage. Elle est donc essentielle à préserver, chose dont l'ensemble des élus sont convaincus. Les touristes comme les nouveaux habitants viennent ici pour la

	<p>mer, le soleil et la plage. Néanmoins tout est encore une fois question d'équilibre. Le potentiel de Ramatuelle est à conserver car il fait la notoriété, la légende et porte l'économie pour l'ensemble des autres plages du territoire qui n'existeraient pas sans celles de Ramatuelle.</p> <p>L'application de la loi devra être discutée car elle n'est pas la même en fonction des sites, ce qui est le cas à Ramatuelle, d'où l'existence d'un schéma d'aménagement spécifique qui essaye de gommer certains aspects négatifs de la loi. Il ne va peut-être pas assez loin pour préserver l'ensemble des activités des plages de Ramatuelle mais il réduit des contraintes excessives du décret. <i>(M. le Président)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'est-il prévu en termes de gestion des risques naturels ? <i>(Réunion Publique n°1, le 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La révision du SCoT doit permettre de traiter prioritairement les questions de l'inondation et de la submersion marine. <p>Ces deux risques sont aujourd'hui ceux qui impactent le plus les activités du territoire et peuvent porter atteinte à son attractivité touristique et économique. Ces thématiques illustrent à elle seules les grandes questions de solidarité territoriale entre l'amont et l'aval d'un cours d'eau et sur les aménagements sur le linéaire côtier.</p> <p>Le SCoT doit donner les moyens d'organiser le développement à l'échelle des bassins versants en identifiant les secteurs à préserver pour la gestion du risque d'inondation, de définir les modalités de développement sans aggraver le risque en aval, en maîtrisant les capacités de densification et d'imperméabilisation sur certains secteurs.</p> <p>La révision du SCoT doit également</p>

	<p>permettre d'ouvrir les champs du possible pour la valorisation des espaces soumis aux risques inondation, de submersion marine et d'incendie, sans porter atteinte aux biens et aux personnes. Le SCOT doit permettre de justifier et prioriser certains grands travaux nécessaires à la sécurisation dans une optique d'appréhension globale et durable de la stratégie d'adaptation du territoire.</p> <p>Le SCOT doit permettre d'identifier le rôle de la gestion des espaces naturels, forestiers et agricoles, dans la prévention des risques d'inondation et d'incendie.</p> <p>Le SCOT permettra de lever collectivement les freins à l'établissement et la mise en application des Plan de Prévention et des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF).</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'en est-il de la valorisation des espaces naturels ? <i>(Réunion Publique n°1, le 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La révision du SCOT doit permettre : <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier, matérialiser et reconnaître les grands espaces de nature préservés, à valoriser ; - D'évaluer les capacités de valorisation de chaque type d'espace au regard de ses fonctionnalités et de ses atouts intrinsèques (richesse et corridors écologiques, valeur agronomique des sols, valeur paysagère...) ; - De définir un cadre général et global de valorisation des espaces naturels et forestiers à l'échelle du territoire ; - D'ouvrir les voies d'une réappropriation des espaces naturels et maritime et faire reconnaître que la gestion durable de ces espaces, et la facilitation de leur découverte, s'inscrivent pleinement dans un objectif de préservation ; - De développer une approche participative dans une optique de gestion des conflits d'usage, de ces espaces, entre les différentes activités.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'en est-il de la trame verte et bleue de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ? <i>(Réunion Publique n°1, le 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un travail de définition de cette trame verte et bleue est en cours. Les bureaux d'études travaillent sur la base de l'inventaire des espaces naturels de la Communauté de Communes du Golfe. Il travaille également à une définition des corridors écologiques à préserver et à restaurer.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concernant la loi Littoral, existe-t-il une évolution dans le périmètre de protection entre l'ancien SCoT et le nouveau ? <i>(Réunion Publique n°3, le 26.04.2018, DOO)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nouveau SCoT est dans la même logique d'application que celui de 2006. ▪ La révision du SCoT permet de faire un travail d'objectivation pour avoir une même lecture d'application quel que soit le littoral de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'est-il prévu pour lutter contre les nuisances sonores causées par les hélicoptères ? <i>(Réunion Publique n°3, le 26.04.2018, DOO)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau d'hélistation est déjà présent. Il s'agira de développer ce réseau déjà existant en favorisant la construction d'infrastructures en bord de littoral, pour limiter les nuisances sonores. <p>Les élus se sont exprimés contre le projet d'une plateforme en mer. Cette solution n'a pas été retenue par faute de place dans la baie du Golfe de Saint-Tropez. Les élus ont souligné le risque d'une augmentation du trafic aérien si une telle plateforme était construite.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A-t-on observé une dégradation des niveaux de la nappe phréatique ces dernières années ? <i>(Rando SCoT n°3, le 12.05.2017)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La nappe phréatique se recharge relativement vite. Toutefois depuis 2015, les niveaux de pluviométrie relativement faible dans la région ont nécessité d'alimenter le barrage de la Verne avec de l'eau achetée au Canal de Provence
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation de la population du Golfe entrainerait-elle un problème d'approvisionnement en eau potable ? <i>(Rando SCoT n°3, le 12.05.2017)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SINDECM a réalisé un schéma directeur à l'horizon 2035, mis à jour en 2016, pour permettre d'intégrer les nouveaux territoires comme Sainte Maxime susceptibles de rejoindre le réseau. Au regard de l'évolution de la consommation estimée sur cette

	<p>période, les installations du SINDECM seront en parfaite capacité pour faire face à la demande. La création d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur Sainte Maxime sera à ce titre un atout considérable pour les besoins en eau du territoire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande partie des ressources en eau dépendent de la Société Canal de Provence. Est-ce qu'il existe une estimation à l'échelle régionale des besoins en eau de tout le bassin provençal à ce même horizon ? <p><i>(Rando SCoT n°3, le 12.05.2017)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les contrats signés entre le SINDECM et le Canal de Provence ont été renouvelés en 2016. Ces contrats portent sur une période d'engagement de 20 ans. A ce titre, les responsables du canal de Provence n'ont manifesté ni présenté aucune étude pouvant relever une quelconque inquiétude au moment de la signature des contrats. Toutefois, une étude environnementale organisée au niveau régional sur cette thématique est actuellement en cours. Il s'agit du Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la Ressource en Eau. Lorsque les conclusions du SOURCE seront rendues publiques, elles seront bien entendu intégrées aux SCoT du Golfe de Saint-Tropez.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les forages privés portent-ils atteintes à l'intégrité de la nappe phréatique <p><i>(Rando SCoT n°3, le 12.05.2017)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il existe certains forages privés dans quelques propriétés mais leur nombre et leur utilisation de la nappe phréatique restent relativement très limités.
<p>HABITAT/ DÉMOGRAPHIE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Quels sont les projets d'accompagnement des personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population ? » <p><i>(Réunion Publique n°2, le 07.06.2017, PADD)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aujourd'hui, c'est la nécessité d'accompagner ces personnes qui est exprimée. Les outils seront imaginés et développés dans la prochaine étape à savoir l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO). <p>La plus grosse difficulté réside dans la désertification médicale, notamment généraliste, des villages qui touchent l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, a été identifié le besoin d'accompagnement ludique. Le</p>

	<p>territoire ne dispose pas d'établissements de bien-être. Cela peut-être une orientation pour développer un projet structurant. <i>(Mme la Vice-Présidente)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'y a jamais eu autant de promoteurs pour construire des résidences seniors ou des maisons de retraites. <p>Le potentiel est là du fait du nombre de personnes âgées sur le territoire. C'est ici également une question de choix. L'implantation de ces établissements créera un appel d'air rendant encore plus attractif le Golfe pour les personnes âgées. Est-ce que nous le voulons ? Ou préférons nous simplement accompagner les personnes déjà présentes ?</p> <p>Il s'agit de deux orientations aux conséquences différentes. Néanmoins, il y a des objectifs prioritaires affirmés dans le SCoT : préserver le centre hospitalier, améliorer son accessibilité notamment pour les personnes âgées, travailler avec les professionnels de santé pour les maintenir ou les attirer sur notre territoire et enfin faire un travail de fond avec les médecins concernant les actes de décès. <i>(le Président)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment allez-vous limiter le développement immobilier annoncé à 0.3% ? Comment allez-vous limiter le développement des résidences principales ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) propose 240 nouvelles résidences principales sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. Le Plan de Local de l'Habitat (PLH) est un outil qui

<p>(Réunion Publique n°3, 26.04.2018, DOO)</p>	<p>permet de définir cette programmation à l'échelle des communes, en respectant les directives du SCoT. Le PLH proposera un programme d'action pour que les municipalités puissent quantifier le nombre de logements à produire dans chaque commune.</p>
<p>▪ Quel est l'objectif du développement des résidences secondaires ?</p> <p>(Réunion publique n°3, 26.04.2018, DOO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résidences secondaires sont un facteur de développement économique non négligeable. L'enjeu est de répondre aux besoins des habitants ayant une résidence principale tout en respectant la gestion économe des espaces fonciers inscrits dans le SCoT. ▪ Le SCoT prévoit pour l'ensemble des besoins économiques, d'équipements et de logements, une consommation foncière maximum de 20 hectares par an. L'intercommunalité aura la responsabilité de travailler avec toutes les communes pour les accompagner dans la mise en application du SCoT. Il est important de souligner que le SCoT est un document global, dynamique et modifiable. <p>Il peut être révisé s'il ne répond pas aux besoins exprimés. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est un document d'objectifs et non de moyens d'y parvenir. Il serait donc intéressant de créer un groupe de concertation lors de la mise en place des différents Plans Locaux de l'Habitat.</p>
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
REMARQUES	RÉPONSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Quelles sont les actions à développer pour permettre aux jeunes de trouver un emploi à l'année et non plus uniquement saisonnier ? » <p>(Réunion publique n°2, le 07.06.2017, PADD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'emploi dans le Golfe est saisonnier car extrêmement lié à l'activité touristique et balnéaire, cela a toujours été le cas d'où l'importance de la préservation de site comme celui de la Direction des Constructions Navales Système et Service (DCNS) qui offre des emplois à l'année. <p>Les élus expriment leur souhait de voir</p>

	<p>l'activité et les emplois perdurer sur l'année entière. Néanmoins l'activité en janvier ne peut être la même qu'en août d'autant plus qu'elle n'est pas forcément souhaitée. De la même manière, il n'y a pas et n'aura pas d'offre équivalente aux bassins voisins (Nice, Sophia Antipolis, Aix-Marseille, etc.). <i>(M. le Président)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SCoT doit permettre de développer l'activité économique du Golfe en articulation avec les différentes filières régionales. Il s'agit de créer une dynamique économique et une stratégie d'ensemble à l'échelle de la Communauté de Communes à partir des pôles déjà existant dans l'environnement immédiat et donc d'identifier des activités à l'année. <i>(la Vice-Présidente)</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Le développement des énergies renouvelables, ne participerait-il pas à créer des emplois sur le territoire ? » <i>(Réunion publique n°2, 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Communauté de Communes rencontre un certain nombre d'acteurs dans la filière, pour mettre en place de nouveaux process et créer ainsi des emplois. <i>(Mme la Vice-Présidente)</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « La culture représente un réel potentiel pour le développement économique et notamment l'implantation de studios de cinéma. » <i>(Réunion publique n°2, 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. le Président invite la personne à se rapprocher des élus pour signaler tout projet ou contact.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Ne serait-il pas intéressant de développer des pépinières d'entreprises pour attirer les start-up sur le territoire ? » <i>(Réunion publique n°2, 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'idée d'attirer de nouvelles entreprises, notamment dans les nouvelles technologies, est affirmée dans le SCoT en cours d'élaboration. Le fer de lance du territoire est le tourisme, c'est le vecteur de toute activité.

	<p>A partir de ce flambeau, il s'agit de développer des emplois complémentaires.</p> <p>Rentre ici en compte le schéma d'aménagement du très haut débit internet dans lequel le Pays, la Région, le Département et la Communauté de communes se sont engagés pour équiper, dans les 10 prochaines années, le territoire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « La création d'un parc national ne permettrait-il pas de créer de l'emploi et de favoriser la croissance ? » <i>(Réunion publique n°2, 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création d'un parc a de multiples conséquences, positives comme plus contraignantes. Il y a création d'emplois mais il faut regarder si cela n'en détruit pas d'autres, comme les plagistes de Ramatuelle. <p>L'avantage d'un parc naturel c'est le rayonnement et l'attractivité que cela créé. C'est un fort produit d'appel. Les effets ne sont pas encore mesurables car aucune étude n'a été récemment menée.</p> <p>Néanmoins, au-delà du parc, le SCoT parle de territoire et de patrimoine d'exception. La candidature du Golfe à l'Unesco s'inscrit dans cette perspective.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ De quels outils disposent le SCoT pour favoriser le développement économique agricole ? <i>(Réunion publique n°1, 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SCoT permet : <ul style="list-style-type: none"> - De définir le cadre de préservation du foncier agricole et son opérationnalité économique en s'appuyant sur les expérimentations locales et en évaluant les pistes de reproductibilité à son échelle ; - D'identifier les freins au déploiement économique sur le territoire, au-delà de la viticulture, et évaluer les potentialités de développement de nouvelles filières valorisant la proximité des espaces urbains et touristique dans

	<p>une logique de consommation locale (maraichage, pêche, élevage...);</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faire valoir l'agriculture comme un outil de valorisation du foncier, soumis à des risques naturels, comme outil de protection et de lutte contre le risque incendie de forêt, mais aussi comme outil de valorisation touristique; - D'estimer le potentiel de développement de la sylviculture et des ressources foncières mobilisables en matière de reconquête agricole; - D'engager une approche partenariale avec la chambre d'agriculture et le conseil départemental pour créer les conditions favorables à l'émergence, à terme, d'un projet agricole de territoire partagé.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment éviter la dévitalisation des centres villes ? <i>(Réunion publique n°1, 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les conditions de l'équilibre commercial et artisanal sur le territoire du Golfe dans une perspective de renforcement de l'attractivité des centres villes et des cœurs de village à l'année, est une priorité. Il s'agira entre autre de maîtriser les surfaces commerciales nouvelles. Le SCOT permettra également de définir une stratégie commune d'implantation et de localisation des activités commerciales dans une perspective de limitation des concurrences foncières avec le développement d'autres activités, notamment artisanales, et de maîtrise du trafic automobile.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le compost se vend bien sur le territoire <i>(Rando SCOT n°3, le 12.05.2017)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le marché du compost est un marché fluctuant. Toutefois, le gisement de déchets végétaux collecté par l'Ecopole augmente constamment depuis 2004, d'où la nécessité de trouver des

	exécutoires pour accepter cette augmentation
DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Il existe de réelles difficultés liées à la circulation et à la liaison avec les aéroports de Toulon et de Nice. » <i>(Réunion publique n°2, le 07.06.2017, PADD)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des lignes rapides maritimes ont déjà été mises en place mais aucun projet n'a pu perdurer pour des questions de coût et de prix de reviens.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les alternatives à la voiture individuelle ? <i>(Réunion publique n°1, le 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une trame pour la réalisation d'itinéraires de modes doux va être défini. La réalisation du schéma d'organisation des modes doux, associera les projets communaux de déploiement d'une offre de vélos en libre-service La création de conditions favorables au développement d'une offre de desserte maritime renforcée, sur l'espace du Golfe (desserte de l'ensemble des centralités), sera également prise en compte dans le SCoT. Une évaluation des possibilités d'offres complémentaires sur le reste du littoral (cabotage) sera effectuée. <p>Le SCoT permettra de définir les conditions pour le déploiement de bornes électriques sur le territoire pour favoriser les mobilités « décarbonnées » (voitures électriques, scooters et vélos électriques). Il définira également un cadre pour la cohérence des actions sur l'ensemble de la chaîne des déplacements pour aboutir à un report modal effectif (développement de pôles d'échange de qualité, offre de stationnement, gestion des entrées de ville, réduction des obligations de déplacements longue distance, organisation de l'accueil du développement futur).</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'est-il prévu sur les grandes infrastructures de transports ? <i>(Réunion publique n°1, le 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est prévu de créer une convergence de point de vue avec les principaux financeurs pour reconnaître le caractère d'intérêt général des grandes infrastructures de transports, pour le territoire mais aussi pour le département, afin d'en faciliter la réalisation et en accélérer la mise en service. Le projet des grandes infrastructures de mobilités douces s'inscrit dans le projet de développement durable, soutenu par la Communauté de Communes. La révision du SCoT doit porter une attention particulière sur les incidences du Contournement Ouest de Saint-Maxime(COSMA) et du Contournement Est (CESMA) sur l'ensemble de la chaîne des déplacements du Golfe, afin de ne pas faire de cet investissement un démultiplicateur du trafic automobile et des congestions associées.
<p>AGRICULTURE</p>	
<p style="text-align: center;">REMARQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'est-il prévu dans le SCoT pour la gestion foncière des terres agricoles ? <i>(Réunion publique n°3, le 26.04.2018, DOO)</i> 	<p style="text-align: center;">REPONSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au regard du diagnostic territorial entre 2003 et 2014, le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) va permettre une réduction de la consommation de l'espace foncier de 60%. L'utilisation des terres agricoles et naturelles va être divisée par trois, de 61 hectares par an entre 2003 et 2014 à 20 hectares. La gestion économe du foncier prévu dans le SCoT prévoit un travail sur les espaces naturels sans valeur environnementale particulière pour préserver au mieux les espaces agricoles. Le développement urbain se fera en priorité sur les terres naturelles et la rénovation du bâti existant sera priorisée pour palier la désertification

	<p>des centres villages.</p> <p>Le foncier à urbaniser est repéré dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) et non dans celui du SCoT. De plus, le choix a été fait de ne pas inscrire dans le SCoT les spécificités de chacune des parcelles.</p> <p>Le PLH permettra l'identification de la nature de chaque zone (agricole, naturelle etc).</p> <p>Il est important de noter que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) retranscrit la volonté de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez de préservation des Zones Agricoles Prioritaires (ZAP).</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'est-il prévu dans le SCoT pour le développement des logements des agriculteurs ? <i>(Réunion publique n°3, le 26.04.2018, DOO)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SCoT est soumis à la loi Littoral. Il sera nécessaire de travailler dans le cadre de cette loi et de proposer des solutions adaptées, comme le regroupement des bâtiments agricoles, pour répondre à cette problématique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les besoins en eau pour l'agriculture, et notamment l'arrosage des vignes, sont-ils bien appréhendés dans le SCoT ? <i>(Réunion publique n°3, 26.04.2018, DOO)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concernant les besoins en arrosage des vignes, une convention a été signée avec le Canal de Provence, en lien avec la Chambre d'Agriculture, il y a deux mois. <p>La question de la gestion de la ressource en eau, à l'échelle de la région, sera un volet important du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SCoT devra être compatible avec ce document.</p> <p>Au regard du dérèglement climatique et de ses conséquences quant à l'approvisionnement en eau du Verdon et des Alpes, le sujet est très important. Le SCoT va permettre de valoriser un travail de recherche d'identification des sources locales pour que la Communauté de Communes puisse diversifier ses ressources, en plus du Canal du Provence.</p>

<ul style="list-style-type: none"> La mutation de la zone commerciale autour au bord de la D98 ne risque de provoquer une urbanisation rampante pouvant conduire à une dénaturation de l'identité paysagère de l'entrée de ville ? <i>(Rando SCoT n°3 12.05.2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> La communauté de commune accorde une importance toute particulière à l'identité paysagère de ce secteur. Toutefois la modification du PLU concernant cette zone commerciale remonte à la mandature précédente mais les travaux qui seront engagés continueront de respecter cet objectif d'entrée de ville qualitative
<ul style="list-style-type: none"> Les vignes en coteaux et en terrassement ne posent elles pas un risque en termes d'érosion et de qualité paysagère ? <i>(Rando SCoT n°3 du 12.05.2018)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Les terrassements réalisés par certains vignerons sont le fait de leur demande d'une extension du label AOC. Toutefois, ces modifications peuvent dans certain cas soulever une question de qualité paysagère. Il y a donc des solutions à trouver avec les vignerons concernés pour s'accorder et garantir une véritable continuité dans les paysages de la vallée de la Môle sans entraver pour autant la production viticole
TOURISME	
REMARQUES	RÉPONSES
<ul style="list-style-type: none"> Quel avenir pour le tourisme ? <i>(Réunion publique n°1, le 22.09.2016, Diagnostic)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Le SCoT doit permettre de créer un cadre général pour l'organisation des activités touristiques sur terre, et en mer, dans une logique de préservation d'un capital naturel exceptionnel, principal atout du territoire. <p>Le SCoT permettra de favoriser le déploiement d'une offre touristique nouvelle sur les communes rétro littorales en s'attachant à identifier les leviers d'actions mobilisables autour de</p>

la valorisation du Massif des Maures (équipements, offre d'hébergement, itinéraires de randonnée et de découverte...)

Les systèmes de déplacements pour prendre en compte l'important afflux touristique en période estivale, et pour définir les conditions de déplacements plus apaisées sur le territoire, seront inscrits dans le SCoT.

ENERGIES

REMARQUES

- **Qu'en est-il du photovoltaïque dans le SCoT? Les élus se sont-ils positionnés entre ses avantages écologiques, et énergétiques, et ses contraintes esthétiques?**

(Réunion Publique n°3, 26.04.2018, DOO)

RÉPONSES

- Le sujet a été abordé par le groupe référent Energie. Différents ateliers ont été menés pour mieux appréhender ce que pouvait supporter la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez en termes d'équipements.

Un plan paysage a été lancé pour accompagner l'axe 1 «Transmettre un territoire d'exception», du

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce plan paysage va reprendre l'avis du groupe référent Energie. Les panneaux photovoltaïques seront accordés sur les toitures des zones économiques puisque dans ces zones les habitats sont équipés par les réseaux EDF. Dans les centres villages où se trouvent des bâtis anciens, le photovoltaïque en toiture ne sera pas accepté, afin de garder une cohérence esthétique. Les panneaux photovoltaïques à terre, c'est-à-dire sur les zones naturelles ou agricoles, ne seront pas acceptés.

Le territoire ne possède pas suffisamment d'espace pour accueillir des serres, contrairement au territoire de Manosque qui a pu accueillir 800 hectares de panneaux photovoltaïques.

QUESTIONS PRATIQUES

- **« Où pouvons-nous nous renseigner sur l'avancée des études et participer à la construction du document ? »**

(Réunion publique n°2, 07.06.2017, PADD)

- Le quotidien Var matin s'est engagé à écrire des articles d'une page sur les actualités de la Communauté de Communes en plus des encarts réservés par cette dernière pour annoncer les temps de rencontre et de dialogue.

Par ailleurs, le site internet de la Communauté de communes permet également de s'informer sur l'avancée du SCOT.

Une exposition itinérante est en place dans l'ensemble des communes. Elle est accompagnée d'un registre de concertation pour permettre aux personnes de faire des contributions écrites.

Ces contributions peuvent également être envoyées directement à l'intercommunalité.

Enfin, chaque commune va également animer pendant 10 jours une permanence. Pour finir, une dernière réunion publique permettra de découvrir le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et de poursuivre le débat.

■ Bilan

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), depuis la délibération du 16 décembre 2014, lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, des caractéristiques patrimoniales du territoire et permettant un encadrement de son attractivité et des conséquences induites en matière de déplacements et de consommation foncière. L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de SCoT a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

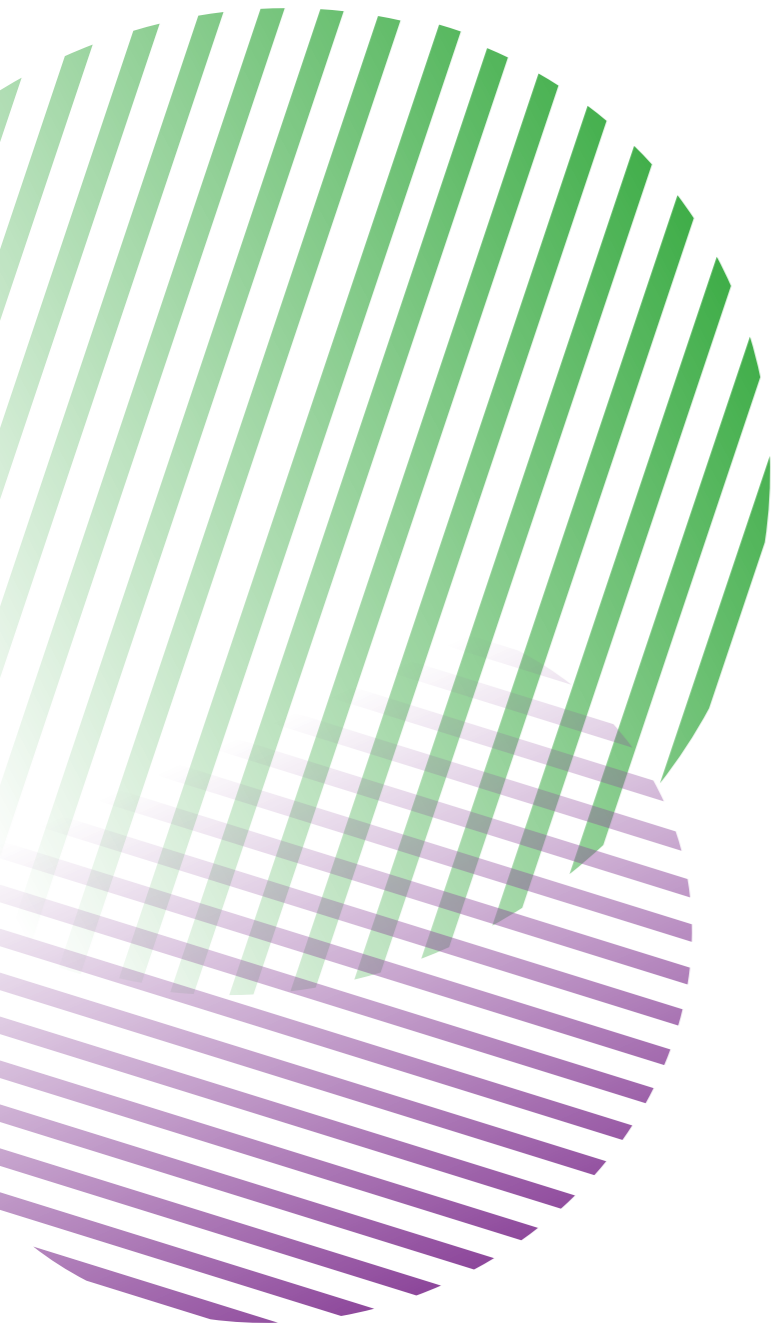
Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de SCoT.

The background features several abstract shapes in shades of purple and green. On the left, there is a large purple shape with a green dotted pattern. On the right, there are two overlapping shapes: a purple one with a green dotted pattern and a green one with a purple striped pattern. Below the main text, there are two dark blue horizontal lines.

ANNEXES



RELATIONS PRESSE



Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Vendredi 25 août 2017

Expo itinérante du SCOT : quel futur pour le Golfe ?

Pour la troisième année le Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe fait l'objet d'une exposition estivale qui va de commune en commune

Jamais deux sans trois! Après les expositions itinérantes sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2015 et 2016, l'été 2017 a vu la présentation d'une nouvelle exposition sur le même sujet. Alors que le diagnostic territorial, à savoir l'état initial de l'environnement et la photographie du Golfe sous toutes les coutures - était au cœur du sujet l'an dernier, jusqu'à mi-septembre, c'est le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui est présenté cette fois. Une démarche nécessaire et obligatoire qui s'inscrit dans cette vaste concertation lancée dès le début et qui, mine de rien, aura permis à terme de toucher un grand nombre d'habitants et de résidents du Golfe.

Affluence au centre commercial de La Foux

Après une première session à Grimaud, La Garde-Freinet, Le Plan-de-la-Tour et Sainte-Maxime, une deuxième session vient de s'achever à Cogolin, Ramatuelle, Saint-Tropez et Gassin, où le centre commercial Géant Gassin La Foux a été le lieu d'expo le plus fréquenté. « Le centre commercial a été heureux d'accueillir l'exposition du PADD et ainsi permettre aux nombreux visiteurs de



L'exposition estivale de la communauté de communes a été présentée au centre commercial Géant par Jean-Claude Celse, adjoint délégué à l'urbanisme de Gassin, et à droite Marc Duberland, directeur du centre.

(Photo DR)

la période estivale de découvrir ce projet de valorisation et développement du Golfe de Saint-Tropez, a ainsi expliqué le directeur du centre Marc Duberland. Le centre et sa galerie historique sont un lieu de passage et d'échanges qui répond aux points essentiels de l'évolution locale. Qui garantit, aussi, la

qualité de vie des habitants du Golfe ainsi que la qualité de l'accueil des touristes.» Un public de choix pour l'exposition ludique, sous forme de grand album photo cubique. Les liens (QR code, site internet et page Facebook) sont par ailleurs tous notifiés sur tous les panneaux afin d'accéder directement à la

source de l'information. Depuis quelques jours, l'exposition s'est déplacée dans les quatre communes restantes du territoire. A Cavalaire, devant la maison de la mer, à La Croix-Valmer, devant le forum Constantin, à La Mole, devant l'office de tourisme et au Rayol-Canadel, également devant l'office de

tourisme, l'expo est donc à voir jusqu'à mi septembre. L'idée est de susciter la curiosité, d'intéresser chacun à l'avenir du Golfe et de recueillir avis et commentaires sur le sujet. Quelques points - évolution des paysages, du nombre d'habitants, développement économique - sont sans doute aussi à creuser.

Devenez correspondant de Var-matin

Votre commune vous passionne, vous aimez écrire, disposez d'un ordinateur, d'une liaison Internet, d'un appareil photo numérique, d'un moyen de locomotion, et bien sûr d'un peu de temps libre. Et si vous cherchez également une source de revenus complémentaires, votre profil nous intéresse pour renforcer notre réseau de correspondants de presse sur différents secteurs du Golfe de Saint-Tropez. Si cette activité vous intéresse, merci d'adresser votre lettre de motivation et votre CV avec photo à : Agence Var-matin / Saint-Tropez, 10 place Blanqui, 83990 Saint-Tropez. Ou par courriel : agence.st-tropez@nice-matin.fr
Contact : 04.94.55.96.10.

Services religieux

Cela fera cinq ans que tu as disparu :



Alain VIÉ

Ce vendredi 25 août 2017, je serai avec toi en communion lors de la messe de 18 h 30, en la chapelle Notre-Dame-de-la-Miséricorde, à Saint-Tropez.

Jean-Claude.

12/06/2017

var-matin
Samedi 10 juin 2017

ressemblera le Golfe ?

Transition écologique

L'exploitation des ressources naturelles - soleil et mer, doit permettre l'augmentation de la production locale d'énergie. Elle ne passera pas par le développement de l'éolien, présenté comme incompatible avec le volet paysager. L'écopole de la Mote, déjà doté d'une filière bois-énergie, se verra conforté dans sa vocation. Par ailleurs, le territoire doit accentuer ses efforts dans la maîtrise de ses consommations énergétiques, la diminution et la valorisation des déchets. L'accès sera aussi mis sur la rénovation énergétique des bâtiments.



Tourisme vert et agriculture

Au-delà du volet balnéaire, l'offre touristique doit se développer sur son volet sauvage, une « véritable atente » des visiteurs dans ce territoire aux paysages « dignes de la Corse ». La valorisation du massif et l'amélioration des liens mer/Maures sont présentées comme un contrepois à la saturation du littoral. Randonnées, agritourisme et œnotourisme ont été cités pour répondre à cet enjeu. Longtemps oubliée, l'agriculture revient en effet au premier plan, avec une volonté d'encourager les installations, préserver le foncier agricole et développer les circuits courts. La plaine de la Giscle se place au cœur de ce développement. Une offre de formation devrait accompagner ce retour gagnant de l'agriculture.



Habitat : maintenir les actifs

Objectif : maintenir les actifs qui s'installent en dehors du Golfe, et faire revenir ceux qui ont déjà posé leurs valises dans des contrées plus propices à l'installation (les actifs résidant en dehors du Golfe ont augmenté de 15 % entre 2007 et 2012). Cela reste un défi majeur pour le territoire, soumis à une forte pression foncière. Il s'agira de rééquilibrer la production de logements en faveur des résidences principales, sans s'opposer aux secondaires (qui représentent 59 % des résidences dans le Golfe), indispensables à l'économie locale selon les élus. Tout en répondant à la nécessité de logements locatifs sociaux (plus de 1700 demandes en attente en 2014). Et en préservant les zones naturelles qui font la richesse du territoire.

Ridley Scott s'invite au Scot

Le volet économique fait aussi partie intégrante du Scot. Le président de la Communauté de communes, Vincent Morisse, cherchait mercredi à calmer les ardeurs des uns et des autres sur l'avenir du site de la DCNS. Et de rappeler que la priorité restait d'y maintenir les 250 emplois. Néanmoins, plusieurs options ont été citées en cas de reconversion du terrain : un pôle d'entreprises tournées vers les nouvelles technologies, un site thermal, ou encore... des studios de cinéma. Une idée soumise par un architecte, selon lui déjà en contact avec Ridley Scott...

Et aussi

CONCERTATION

18 mois d'échanges
Les grands principes du PADD ont obtenu le consensus des élus des douze communes du Golfe. Le document a été construit à partir d'analyses statistiques et documentaires, via des ateliers et des « Rando Scot », sur le terrain, associant les acteurs institutionnels et du territoire, notamment les associations locales.

S'INFORMER

Une exposition itinérante
Une exposition relative aux enjeux et orientations du Scot sera présentée dans les 12 communes cet été. Elle sera lancée, du 19 juin au 17 juillet, en extérieur, dans quatre premières communes : Grimaud (Office de tourisme), La Garde-Freinet (mairie), Plan-de-la-Tour (Office de Tourisme) et Sainte-Maxime (Promenade). Sous peu, les documents relatifs au PADD seront mis en ligne sur le site de la Comcom.

PARTICIPEZ

Donnez votre vision du territoire de demain
Chaque mairie met à disposition un registre dans lequel les habitants peuvent consigner leurs remarques et suggestions. Elles peuvent aussi être adressées directement à la Comcom (04 94 55 70 30, contact@cc-golfedesainttropez.fr).

la Serata Italiana

SILVER WHIPS CUP 2017

11 JUIN | SUNDAY POLO

RÉSERVATION AU +33 4 94 55 22 14

Polo Club Saint-Tropez - 1999 route du Bourrian - 83580 Gassin - MATCHS EN ACCÈS LIBRE ET VIP

Polo 1777

CUISINE ARGENTINE ET PÉRUVIENNE

POLO CLUB SAINT-TROPEZ

Sunday Polo - 11 juin

17h00, Match de la 3^{ème} et 4^{ème} place
18h00 finale suivie de la remise des prix

OUVERTURE DU RESTAURANT

Déjeuner 12h à 15h · Dîner 19h30 à 22h
Brunch au Polo* 11h à 14h30

* Tous les dimanches sauf les jours de Sunday Polo

12/06/2017

L'info du jour

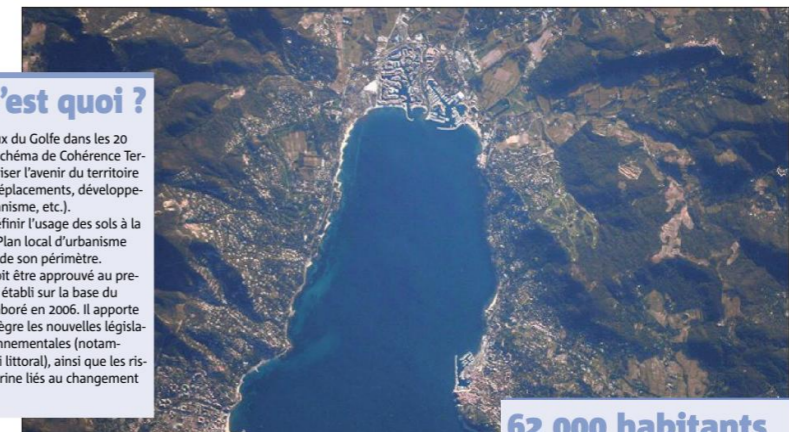
En l'an 2030, à quoi

Les élus de la Communauté de communes du Golfe présentaient mercredi en réunion publique le socle du Schéma de Cohérence Territoriale, document majeur pour l'avenir du territoire

Ce ne sont pour l'heure que des vœux pieux. Mais ils dessinent les grandes lignes du territoire de demain. Avec un enjeu majeur : actionner les leviers permettant l'équilibre entre préservation et développement du Golfe, en tenant compte de ses spécificités. Après la phase de diagnostic, il s'agissait mercredi de présenter le PADD (Projet d'aménagement et de Développement durables), encore susceptible d'évolution. Viendra ensuite cet été le Document d'orientations et d'objectifs, permettant de traduire la stratégie en actions concrètes. A partir de septembre, place à la phase de dialogue avec la population via l'enquête publique, avant l'adoption du Scot début 2018.

Le Scot, c'est quoi ?

Atouts, faiblesses, enjeux du Golfe dans les 20 prochaines années : le Schéma de Cohérence Territoriale permet d'organiser l'avenir du territoire sous tous ses aspects (déplacements, développement économique, urbanisme, etc.). S'il n'a pas vocation à définir l'usage des sols à la parcelle, il s'impose au Plan local d'urbanisme dans chaque commune de son périmètre. Le Scot du Golfe, qui doit être approuvé au premier semestre 2018, est établi sur la base du bilan tiré du Schéma élaboré en 2006. Il apporte des améliorations et intègre les nouvelles législations en matière environnementales (notamment lois Grenelle et Loi littoral), ainsi que les risques de submersion marine liés au changement climatique.



62 000 habitants

Les dernières données démographiques (2014) recensent 57 214 habitants dans le Golfe de Saint-Tropez. Les perspectives pour 2030 ont été revues à la baisse par rapport à 2006. Les études anticipent une évolution démographique de 0,5 % par an, soit 300 habitants supplémentaires chaque année. Le Golfe atteindrait ainsi 62 000 habitants en 2030. Le vieillissement de la population paraît inéluctable. Le territoire devrait se tourner vers la « silver economy ».



Conforter le paysage

Massif des Maures, plaine de la Giscle, vallée de la Mole, littoral... autant d'entités paysagères dont les identités doivent être préservées. Les élus souhaitent des « espaces de respiration » entre villes et villages, afin de maintenir l'identité de chaque commune et protéger les paysages de transition. L'accès est aussi mis sur la préservation de la biodiversité. Alors que la Comcom souhaite que l'Unesco reconnaisse « notre joyau », « le plan Paysages ne restera pas lettre morte et constituera un important chantier », a insisté Florence Lanliard, maire du Plan-de-la-Tour.

Les déplacements : la Venise provençale

Alors que 7 déplacements sur 10 s'effectuent encore en voiture (à l'origine du quart des consommations d'énergies) et que les infrastructures ne sort (toujours) pas au rendez-vous dans le Golfe, le développement des transports collectifs et doux apparaît nécessaire. Le renforcement des liaisons maritimes est cité comme levier.

Dossier :
CLÉMENCE DUPONT
cdupont@nicematin.fr
Photos : T. Pesquet, doc VM., G.C.

destination

Bien-Être

Moments précieux...

Château de Messardière
HÔTEL 4* Saint-Tropez

12/06/2017

sainte-maxime - saint-tropez
Var-matin

samedi 10 juin 2017 Le grand quotidien du Sud-Est varmatin.com



LA MÔLE - AIR COCAINE
Procès monstre en perspective P 18

ACHETONS VENDONS
• DIAMANTS • MONTRES
• BIJOUX de QUALITÉ • BIJOUX SIGNÉS
GAUCHERAND-J.L.
Joailliers
ESTIMATION GRATUITE
9, Bd. La Croisette - CANNES
Tél. 04.93.39.71.50 - gaucherand.jl@cegetel.net

LA SANTÉ
Traitement du cancer : l'importance de la communication
PAGES 21 À 28

SAINT-TROPEZ



La guerres des Voiles continue avec Antibes P 4

LÉGISLATIVES
Quels candidats dans votre circonscription? P 56

BATTUS EN SUÈDE
Les Bleus se compliquent la tâche P 30 ET 31

QUE VA DEVENIR LE GOLFE ?

Cap sur 2030 !



Entre préservation d'un territoire d'exception et développement, l'avenir du golfe de St-Tropez se dessine dès aujourd'hui avec la révision du SCoT. P 2 ET 3



afer SÉCURITÉ ET RENTABILITÉ 40 ANS D'EXCELLENCE
La référence en épargne, retraite, transmission
FONDS GARANTI EN EUROS
2,65% EN 2016
NET DE FRAIS DE GESTION, ET HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
Eric ROMULUS et Franck EVELLIN
70 rue Henri Vadon - SAINT-RAPHAËL - 04 94 82 32 28
E-mail: romulus.evellin@vivo-assurances.com - ORIAS: 07934123 et 1208472 - www.afer.fr

castorama FREJUS
OUVERT TOUS LES JOURS de 9h à 19h jusqu'au 3 septembre
INVENTEZ VOTRE JARDIN
Quartier: Les Salins
Zone d'activité Grand Estival
05500 Fréjus - 04 94 95 95 95
Ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h et dimanche de 9h à 19h
Retenez toutes vos offres, adresses, sur d'actuel sur www.castorama.fr

PORTES OUVERTES DU 8 AU 17 JUIN
POSE OFFERTE
DE VOS FENÊTRES, PORTES ET VOLETS !
ET 10 PAUSES AU SOLEIL À GAGNER !
30% de remise sur les portes
*Voir conditions sur tryba.com ou dans votre Espace Client
TRYBA
BRIGNOLES - FREJUS - SAINT-MAXIMIN - GASSIN
TOURRETTES - ROQUEBRUNE - 04 98 11 46 36

1,60 € - Italie: 2,10 € - N° 25267 Abonnement : www.varmatin.com/abonnement ou © N° Cristal 09 69 32 83 83 Rédaction : 04 94 55 96 10 - Publicité/Annonces : 04 93 18 70 00

26/06/2017

L'info du jour

4^e randoscot: les grands enjeux du littoral maritime

La Communauté de communes a convié les spécialistes du territoire à une randonnée en bateau, pour dessiner la carte littorale de demain sur des thèmes comme le transport ou le mouillage

Mis en place par la communauté de communes, les randoscot visent à confronter les grands enjeux du territoire avec la réalité du terrain. Ce jeudi, la quatrième du nom a permis, pour la première fois, d'observer le Golfe à partir de la mer. Cette randoscot a succédé à celles consacrées au « fond du Golfe » (le secteur stratégique de Grimaud, Gassin, Cogolin), à l'accès par Sainte-Maxime: porte d'entrée du Golfe et à l'agro-sylvo-pastoralisme (vignobles, forêts et terres agricoles: les autres attraits du territoire).

En filigrane, se dessine toujours un axe capital: trouver les meilleurs moyens de concilier la préservation du Golfe et son activité économique. Si l'on en est aujourd'hui aux prémices du schéma de cohérence territoriale (SCOT), les axes choisis détermineront l'avenir du Golfe pour les trente prochaines années.

Ce jeudi, sur un Bateau Vert affrété spécialement pour l'occasion, ont embarqué les maires de Sainte-Maxime, du Plan-de-la-Tour et de Gassin, plusieurs élus du

Golfe et des représentants du Département, de la DDTM, des cabinets d'études mandatés par la communauté de communes, du Conservatoire du littoral, du parc national de Port Cros, de la CCI, des associations de sauvegarde des sites... une quarantaine de personnes pour dresser un constat de l'état du littoral et de ses enjeux pour demain.

Chaque arrêt en mer a été l'occasion du développement d'une thématique spécifique: les mouillages (lire ci-dessous), le site de la DCNS, le projet de bassin technique de Saint-Tropez, les croisières, le schéma d'aménagement de Pampelonne, le Parc national de Port Cros, les stratégies d'acquisition du Conservatoire du Littoral. De quelle façon développer le transport maritime, comment lutter contre l'érosion des plages, quelle évolution va-t-on donner au paysage, la pêche traditionnelle, les bons usages balnéaires sont autant de thèmes qui entrent dans le volet maritime du SCOT et que nous aborderons prochainement.

CHRISTIANE GEORGES
cgeorges@nicematin.fr



Jean-Philippe Morin, responsable de l'observatoire marin a orchestré cette journée avec Florence Lanliard, Vincent Morisse, Anne-Marie Waniart (au centre). (Photos C.G.)

Quels mouillages pour demain?

« Un constat éloquent: en dix ans, le nombre d'achat de yachts a doublé. Sur l'ensemble de propriétaires de bateaux, tous passeront au moins une fois par le Golfe de Saint-Tropez ».

Si cette manne économique relevée par Jean-Philippe Morin, responsable de l'Observatoire marin, rassure sur l'attractivité du territoire, elle interroge sur la préservation de ses fonds, « fortement endommagés par cette affluence navale » souligne-t-il. Quelle solution pour demain? « Une d'entre elles est celle des mouillages mis en place par une société privée qui loue au client un emplacement garanti et écologique et assortit de services. Faire passer l'idée du mouillage payant, c'est se diriger vers une meilleure régulation des flux » poursuit-il.

L'autre axe est celui des ZMEL ou « zone de mouillage écologique et léger » qui offre des possibilités d'amarrages ponctuels contrairement à ceux des ports, permanents



Un mouillage privé.

et lourds. 85 bouées de ce type ont été installées à Cavalaire en 2007. Une expérience positive qui permet à l'Observatoire marin d'envisager la création d'une nouvelle ZMEL dans la Baie de Pampelonne, la plus fréquentée du Golfe, d'ici à 2019.

Le projet offrira, de mai à octobre, une alternative au mouillage forain pour les navires de plaisance et de grande plaisance jusqu'à 80 m. La ZMEL permet d'accueillir 27 bouées pour des bateaux jusqu'à 30 m, 28 bouées jusqu'à 50 m, 5 bouées jusqu'à 80 m. Autant de bateaux qui fréquentent déjà les eaux de Pampelonne mais qui ne jeteront plus leurs ancres sur les herbiers.

F. Lanliard: « Prendre conscience de la réalité du plan d'eau »

Cheville ouvrière du Schéma de Cohérence Territoriale, la vice-présidente de la communauté de communes et maire du Plan-de-la-Tour, Florence Lanliard évoque les thèmes de la 4^e randoscot.

Vous organisez beaucoup de réunions de concertations autour du SCOT, pourquoi une randoscot?

Elle nous permet de nous confronter directement avec la réalité du terrain. Un exemple, la covisibilité terre-mer: à quoi ressemblent le plan d'eau vu de la terre et une colline vue de la mer? Ce genre d'état des lieux, ces « photos » du territoire ne sont précises que si on réalise ces observations sur place.

Parmi les sujets liés au volet littoral maritime, où en êtes-vous sur l'érosion?

Au stade du constat. Certaines plages disparaissent ou sont en grand danger comme au Rayol-Canadel. Un projet de protection a été lancé à Cavalaire. Certaines techniques ont été



Florence Lanliard, la cheville ouvrière du SCOT.

testées comme à Grimaud, qui ne se révèlent pas aussi probantes qu'on pouvait l'espérer. Les études se poursuivent.

Et sur le volet de la submersion marine?

Les services de l'État vont produire une carte d'aléas de submersion marine pour les fonds du Golfe. Un document qui pourrait être le point de départ d'actions de prévention futures.

Du nouveau sur le transport maritime?

Voilà un thème qui justifie à lui seul cette randoscot: com-

bien de temps prend la traversée du Golfe en bateau? Quelles sont ses contraintes (ex.: de mauvaises conditions météorologiques)? Quels services doit-on développer en parallèle? (ex.: nécessité d'un quai dédié et d'un parking de stationnement de véhicule adjacent). Envisager un projet de transport maritime public est évidemment un projet d'envergure mais l'horizon d'un SCOT se mesure en années. Si de tels projets ne sont pas inscrits dans un SCOT, on ne peut pas s'en inspirer, ni demander à la Région ou à l'Europe de prendre le relais.

Quels paysages verra-t-on de la mer demain?

Les touristes voient notre littoral de la mer. C'est un enjeu crucial, notamment avec l'apparition de la loi ALUR. Nous travaillons sur son application sans défigurer nos collines. Mais aussi sur le type d'architecture acceptable. Celle qui s'intègre le mieux au site.

Quels axes allez-vous prendre sur la fréquentation du plan d'eau?

Pour les loisirs motorisés comme pour les croisières, nous privilégions les moins nuisibles pour les fonds sous-marins. Des progrès ont heureusement été faits en ce sens sur les bateaux de croisière. De notre côté, nous n'avons pas les structures, ni la capacité d'accueillir de grosses unités. De plus, les croisiéristes qui embarquent sur des unités moyennes ont un pouvoir d'achat plus élevé. En limitant la taille des bateaux, nous y gagnons sur le plan environnemental et économique.

Golfe de Saint-Tropez

var-matin

Vendredi 8 décembre 2017

Les lycéens passent le SCoT à l'examen

Après plusieurs mois d'échanges avec les différents acteurs et usagers du golfe de Saint-Tropez, la concertation relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), menée par la communauté de communes, s'est tournée vers un nouveau public : les lycéens. Une cinquantaine d'élèves de Première L et ES ont ainsi été réunis dans la salle du CDI au lycée pour échanger sur les problématiques d'aménagement de notre territoire.

Une vision du territoire

Citoyens et actifs de demain, les lycéens ont une vision de leur territoire qu'il est important de connaître et d'intégrer au projet: c'était en tout cas la volonté exprimée par les élus communautaires, et notamment Florence Lanliard, vice-présidente à l'aménagement du territoire, présente lors d'un forum organisé avec le proviseur du lycée, Philippe Lagier, et les enseignants concernés. Cette rencon-



Pendant les ateliers après que l'élue plantourienne, Florence Lanliard, a présenté les grandes lignes du SCoT.

(Photo D. R.)

tre a permis, dans un premier temps, de présenter aux lycéens le SCoT du Golfe de Saint-Tropez, son diagnostic et les différen-

tes phases du projet. Répartis ensuite en ateliers, les élèves ont été amenés à réagir sur des thématiques transverses

telles que les mobilités, la préservation du territoire ou encore le tourisme et l'attractivité.

Soucieux de mettre à pro-

fit la parole qui leur a été donnée, les étudiants ont été force de proposition en termes de création d'équipements publics ou commerciaux, mais également de préservation du littoral.

Manque de formations

Conscients de la beauté de leur territoire, ils ont tout particulièrement souligné leur volonté de protéger leur environnement.

Enfin, lorsque la question de leur avenir est survenue, c'est avec regrets que certains évoquaient leur départ « forcé » du Golfe. Peu de formations adaptées à leurs envies, une offre commerciale insuffisante selon eux, une mobilité difficile et un foncier cher les poussent souvent à quitter le territoire.

Des points qui ont été bien pris en compte par Florence Lanliard et les techniciens qui l'accompagnaient. Autant de pistes explorées et de solutions à trouver pour retenir ces jeunes qui ne demandent qu'à rester vivre dans le Golfe !

Saint-Tropez

var-matin
Samedi 21 avril 2018

Week-end culturel sous le signe du street art

Cet art de la rue a acquis des lettres de noblesse depuis quelques années. Agnès Bouquet, l'Hôtel de Paris, la ville et le musée de l'Annonciade le mettent en avant

Considéré par beaucoup, il y a quelques années, comme de simples tags agressant les murs de nos villes, le street art est désormais reconnu comme un art à part entière, à tel point qu'il possède son premier musée en France, dans le 17^e arrondissement à Paris, à la fondation Xavier Niel, et que le Louvre accueille à présent des « street artistes » pour revisiter des œuvres de très grands peintres.

Les écoliers avec Michaël Deereens

À l'initiative d'Agnès Bouquet, du musée de l'Annonciade, de Nicolas Legros Lasserre, directeur de l'ICART, de Cyrille Gouyette, du musée du Louvre, de l'Hôtel de Paris et de la municipalité, trois jours d'animation autour de cet art ont débuté hier vendredi, dans le palais de la place Blasqui, avec une initiation destinée aux élèves des écoles élémentaires. La classe de CM2 de Saint-Tropez de M. Gessio et celle de CE2-CM1 de Nathalie de M^{me} Aguilera, ont, sous les conseils de Michaël Deereens en personne, un des jeunes maîtres actuels



Michaël Deereens au milieu de ses «élèves» le temps d'une après-midi. (Photo S. A.)

du street art, travaillé cette forme de création. Feutres en main, les enfants ont décoré divers objets selon les règles du street art, avant le goûter offert par l'établissement.

Conversations secrètes

Second volet de cette initiative, après que Michaël Deereens ait créé une œuvre sur le toit de l'Hôtel, Agnès accueillera, à 15h30, dans le cadre de ses

« Conversations secrètes », Nicolas Legros Lasserre et Cyrille Gouyette, le premier étant le créateur de ce fameux musée de Paris et le second l'initiateur de l'axe du street art au Louvre.

Signac revisité en « live »

Enfin, demain dimanche, entre 11 h et 15 h, le public pourra venir voir Mi-

chaël Deereens traduire « Cotage », de Paul Signac, une des œuvres majeures des collections du musée de l'Annonciade, en street art, dans les jardins noirs du musée. Une opération organisée avec la bénédiction de la nouvelle conservatrice du musée Séverine Berger. UN happening, dont le but ultime, est d'attirer les enfants et les jeunes... Au musée bien entendu. S. A.

En bref

Expo photos au musée du cinéma

Disposition temporaire « Des animaux et des stars » invite à découvrir le regard que pose le photographe Edward Quinn sur la complicité entre les célébrités et leurs animaux. Musée de la gentarmerie et du cinéma, 2 place Blasqui. Tous les jours de 10h à 17h30 sans interruption.

Avis d'obèques

De Saint-Tropez : M^{me} Christiane Herbert, son épouse ; M^{me} Denise Herbert, ses filles ; Julien, son petit-fils. On se réunira le 19 avril 2018, à l'Église de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 24 avril 2018, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Saint-Tropez, sous la présidence de M^{me} Christiane Herbert.

Monsieur Pierre HERBERT

né le 19 avril 1918, à l'Église de 99 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 24 avril 2018, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Saint-Tropez, sous la présidence de M^{me} Christiane Herbert.

Cet avis tient lieu de faire-part. P^{ff} Maximilien 04 94 55 79 39

Cavalaire

var-matin
Mardi 24 avril 2018

Sport de contact... humain

Pour cette deuxième édition de Handicap'valaire, la mixité entre valides et invalides était toujours au cœur de cette manifestation où la performance est reléguée au second plan

Sous un beau soleil et alors que le mercure affichait 25°C, quinze équipes de trois personnes se sont élancées pour le triathlon de la seconde édition de Handicap'valaire. La compétition se déroulait ainsi : cinq tours de un kilomètre autour du grand gymnase en relais or ou trois tours en relais argent. À chaque fin de boucle, un atelier de tir en tandem, tricycle ou fauteuil, chaque candidat ayant choisi son véhicule pour participer.

Stages et ateliers ouverts à tous

La mixité était de rigueur lors de la compétition, ou les équipes de relais étaient optimisées suivant les handicaps. Plus qu'une intégration, ce samedi sportif était une véritable démonstration de mixité avec des équipes de trois personnes composées de valides et d'invalides.

De nouvelles pratiques sportives, un fair-play omniprésent, les valeurs du sport et d'intégration ont été valorisées tout au long de cette journée. Sur place, les différentes associations proposaient des stages handicapés comme des parties de tennis de table en fauteuil, les parcours de motricité, des circuits à réaliser en fauteuil pour se rendre compte des difficultés rencontrées au quotidien et bien d'autres activités multisports très prisées durant ce samedi après-midi. La prévention routière était également à l'honneur avec une présentation de son atelier de prévention avec un simulateur de choc léger afin de faire prendre conscience des risques encourus sur les trajets ainsi que son "simulateur à lunettes alcool", un outil efficace pour constater les effets provoqués par l'alcool au volant.



À gauche : des ateliers multisports ouverts à tous favorisant la mixité entre valides et invalides. (Photos C. GL.)



À droite : Un atelier de prévention routière avec un simulateur de choc léger. (Photos C. GL.)

DÈS AUJOURD'HUI, GAREZ-VOUS FACILEMENT À SAINT-TROPEZ!

KAUFMAN BROAD

PARKING à partir de **43 000 €**

Parkings et boxes dans la résidence Les Licos

Vous souhaitez garer votre véhicule en toute tranquillité toute l'année... C'est essentiel pour vous parce que ça l'est pour vous.

Équipés de vous

parkings.kaufmanbroad.fr

0 800 544 000

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez**

Réunion publique

Jeudi 26 avril 2018 à 18h00

Salle des Blaquières à GRIMAUD

DU PROJET DE TERRITOIRE AUX ACTIONS : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) aborde une nouvelle étape avec la présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui définit en actions le projet d'aménagement et de développement durables porté par les élus du golfe.

Né d'un travail collectif entre la Communauté de communes, les communes, les partenaires et la concertation publique, ce document va engager et élargir des échanges avec les habitants, associations et professionnels du golfe.

ENVIRONNEMENT • HABITAT • CADRE DE VIE • DÉPLACEMENTS • ÉCONOMIE...

Cette 3^e et dernière réunion publique vous permettra de mieux comprendre les enjeux de ce DOO, ses conséquences sur le quotidien de chacun, et de participer à sa finalisation.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vous habitez dans le Golfe de Saint-Tropez, vous y travaillez... Le SCOT vous concerne directement, venez nombreux participer à l'avenir de notre territoire !

POUR PLUS D'INFO 04 94 55 79 39

Rejoignez-nous sur Facebook @ComComGolfeDeSaintTropez

Communauté de communes **Golfe de Saint-Tropez**

Réunion publique

Jeudi 26 avril 2018 à 18h00

Salle des Blaquières à GRIMAUD

DU PROJET DE TERRITOIRE AUX ACTIONS : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) aborde une nouvelle étape avec la présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui définit en actions le projet d'aménagement et de développement durables porté par les élus du golfe.

Né d'un travail collectif entre la Communauté de communes, les communes, les partenaires et la concertation publique, ce document va engager et élargir des échanges avec les habitants, associations et professionnels du golfe.

ENVIRONNEMENT • HABITAT • CADRE DE VIE • DÉPLACEMENTS • ÉCONOMIE...

Cette 3^e et dernière réunion publique vous permettra de mieux comprendre les enjeux de ce DOO, ses conséquences sur le quotidien de chacun, et de participer à sa finalisation.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vous habitez dans le Golfe de Saint-Tropez, vous y travaillez... Le SCOT vous concerne directement, venez nombreux participer à l'avenir de notre territoire !

POUR PLUS D'INFO 04 94 55 79 39

Rejoignez-nous sur Facebook @ComComGolfeDeSaintTropez

ANNIVERSAIRE

BIO GOLF FÊTE SES 20 ANS!

Alimentation Biologique et Eco-produits

10% SUR TOUT LE MAGASIN

du mercredi 25 au samedi 28 avril (hors promotions en cours)

Magasin exceptionnellement OUVERT NON STOP durant ces 4 jours !

BIOGOLFE
Z.A Saint-Maur à Cogolin

Rejoignez-nous sur Facebook @ComComGolfeDeSaintTropez

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Samedi 16 décembre 2017

Le schéma de cohérence du littoral en bonne voie

Golfe Lors du dernier conseil communautaire, le maire du Plan-de-la-Tour, Florence Lanliard a fait un rapport de l'avancée des travaux. Un projet abouti pourrait être présenté dans les mois qui viennent

En toute fin de séance lors du dernier conseil communautaire, Florence Lanliard, maire du Plan-de-la-Tour a présenté aux élus présents les dernières avancées des travaux qui aboutiront à l'élaboration du volet littoral maritime du SCOT (schéma de cohérence territorial qui régit le développement des douze communes de la communauté).

La première image connue et reconnue du territoire du SCOT du Golfe de Saint-Tropez est dans ses paysages préservés qui en font un territoire d'exception.

L'attractivité touristique du littoral, liée à la présence des plages et de la mer, touchée fortement par la saisonnalité, est un atout que le SCOT souhaite conserver et mieux développer.

Cette attractivité a pour conséquence une variété et une densité d'usages du plan d'eau et du littoral très élevées ; avec parfois, des conflits et souvent des risques avérés de dégradation des espaces naturels littoraux voire même des fonds marins.

Un espace convoité à protéger

Ainsi le Golfe de Saint-Tropez est de notoriété pour l'accueil des unités de grande plaisance et de croisière où les activités portuaires jouent un rôle majeur.

Mais l'espace littoral et marin est aussi support d'activités locales convoitées par les habitants (baignade, loisirs nautiques, petite plaisance) et an-



Le littoral de la communauté de communes doit lui aussi bénéficier d'un volet important de protection et développement au sein du schéma de cohérence territorial .
(Photo Hervé Lillini)

nelles comme la pêche professionnelle ou les chantiers navals.

« La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, garante du développement de son territoire et de la préservation dynamique de ses espaces terrestres et maritimes, a lancé en 2014 une démarche de révision du SCOT terrestre en l'assortissant de l'élaboration d'un Volet Littoral et Maritime. Ce projet s'inscrit à l'horizon 2030. » a rappelé Florence Lanliard.

« Il s'agit d'avoir un projet partagé avec l'État (dont les compétences en mer sont importantes) et les principaux partenaires du devenir de cet espace. Compte-tenu de l'étroite interdépendance de l'espace terrestre

et marin, plusieurs orientations du volet terrestre du SCOT influent sur le milieu marin, le Volet Littoral et Maritime met en évidence ce lien avec le volet terre du document d'orientation et d'objectif (DOO). »

Les orientations du Volet Littoral et Maritime doivent être compatibles avec le SCOT et ne devront pas être contradictoires avec les orientations du chapitre individualisé mais concourir à leur mise en œuvre.

En effet le code de l'urbanisme stipule : « Conformément aux articles L. 141-25 et R.141-9 du Code de l'Urbanisme, le Volet littoral et maritime du SCOT précise dans une perspective de gestion intégrée de la zone côtière : les mesures de protec-

tion du milieu marin ; les vocations des différents secteurs de l'espace maritime, les conditions de compatibilité entre les différents usages de ces derniers et les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des diverses parties du littoral qui sont liées à cet espace ; il définit les orientations et principes de localisation des équipements industriels et portuaires, s'il en est prévu ; il mentionne les orientations relatives aux cultures marines et aux activités de loisirs. Ces orientations sont accompagnées de documents graphiques, notamment la vocation des différents secteurs (les espaces bénéficiant d'une protection particulière ; L'emplacement des équipements existants

et prévus). »

Le document en phase terminale

Pour conclure, l'élaboration du VLM du SCOT est en phase terminale d'élaboration. Les avis ont été recueillis dans chaque commune, et une réunion aura lieu prochainement avec le Conseil communautaire pour présenter ce VLM abouti, cartes et documents à l'appui. Ceux-ci n'étant pas encore finalisés, ils n'ont pu être produits mercredi dernier. Rappelons qu'en juin dernier, les élus avaient été conviés à une « Randscot » sur le littoral et en mer, afin qu'ils puissent se rendre compte des points importants que le document devra comporter.

Objectifs

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT, débattu le 22 avril 2017, fixe les objectifs pour le développement du territoire :

- Transmettre un territoire d'exception
- Valoriser tous les atouts du territoire pour démultiplier la création de richesses
- Un territoire engagé dans la transition énergétique et environnementale
- Organiser et gérer un bassin de vie de proximité pour garantir la qualité de vie des habitants et de l'accueil des touristes

Le Volet littoral et maritime contribue à ce que le territoire atteigne ces objectifs en permettant le développement durable et encadré des diverses activités au sein de son périmètre à terre et en mer.

Mercredi, certains points ont déjà été précisés par le maire du Plan-de-la-Tour, telles les liaisons maritimes qui pourraient connaître un réel essor vers les plages, de la Nartelle à Sainte-Maxime et de Pampelonne à Ramatuelle notamment. Ce qui aurait aussi pour avantage de désengorger la circulation en été. Un projet évidemment au long cours....

P. P.

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Mardi 12 juin 2018

L'ASAV plus que jamais au chevet de la vallée

La Mole L'Association pour la Sauvegarde et l'Aménagement de la Vallée de la Mole poursuit sa mission depuis déjà 42 ans : préserver l'équilibre écologique, notamment les nappes phréatiques

Catherine Biron, présidente de l'ASAV depuis déjà quelques années, s'investit corps et âme dans la défense environnementale de ce vallon molois à la fois verdoyant et convoité car fruit de bien des enjeux.

En effet, certains promoteurs aimeraient y produire non pas des légumes bio mais des murs de béton sur des parterres cimentés.

Souvenons-nous d'un temps pas si lointain lorsque le propriétaire d'alors de l'aéroport prévoyait l'agrandissement de la piste sans se soucier le moins du monde de la faune et la flore.

Ce combat, Catherine Biron y a participé activement, aujourd'hui elle se réjouit de l'abandon du projet et de l'attitude de la direction actuelle qui, dit-elle : « se félicite du cadre unique du lieu où est serti ce qu'ils appellent leur « petit joyau ». Nous qui avons tout fait pour la préserver, nous n'avons certes jamais douté du caractère exceptionnel de notre vallée ! Mais vraiment, nous préférerions un autre bijou que celui-là, qui restera bruyant et polluant, même si la conscience écologique de ses dirigeants s'est affinée. »



Nombreuses balades organisées dans ce cadre magnifique.

(Photo D. R.)

Coopération à l'élaboration du SCoT

La page est cependant tournée. Place à l'avenir. C'est de cela qu'elle a parlé lors de la récente assemblée générale : « Nous travaillons plus que par le passé au quotidien, et en allant plus au fond des problèmes. C'est l'une des cinq associations retenues par la Communauté de communes pour apporter un avis consultatif aux commissions concernées par les questions environnementales.

Cela implique la participation à de nombreuses réunions de travail et de réflexion, avec des techniciens et des élus, que ce soit sur la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, les risques d'inondation et d'incendie, l'environnement de l'aéroport, l'observatoire hélicoptères, des problèmes touchant à l'agriculture et à la conservation du patrimoine naturel. Des dossiers souvent techniques, mais aux enjeux considérables. »

Cap vers les jeunes

Ainsi, ces sentinelles de la ruralité ont été partie prenante dans l'élaboration de la charte pour l'Environnement de l'aérodrome. Ils sont par ailleurs associés à l'édification du nouveau SCoT, (Schéma de Cohérence Territoriale), des 12 communes du Golfe, important document qui oriente le développement du territoire pour les décennies à venir. Hélas, les abus demeurent comme la multiplication de



Catherine Biron une présidente discrète mais active.

dépôts sauvages de débris.

Les sociétaires de l'ASAV redoublent donc de vigilance partant du constat que l'on défend mieux ce qu'on a appris à connaître et à chérir. C'est dans ce contexte que sont organisées régulièrement des animations et des sorties dans la vallée de la Mole et de la Verne, et des conférences très appréciées, notam-

ment les dernières en date, en partenariat avec la médiathèque de La Mole et le naturaliste Denis Huin.

L'avenir ? Catherine Biron aimerait accueillir de nouveaux membres et aller encore plus à la rencontre d'un public jeune, sensible à la nature et à l'environnement. Nul doute que grâce à son optimisme au service d'une persévérance sans faille elle y parviendra.

Golfe de Saint-Tropez

var-matin
Lundi 30 juillet 2018

GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Dernière expo publique avant l'arrêt du SCOT

Depuis quelques jours et jusqu'à la fin août, une nouvelle exposition sur les propositions du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est organisée sur le territoire. Elle se déplace tout l'été dans les halls d'accueil des douze mairies et à l'hôtel communautaire, avant la finalisation et l'arrêt de ce document d'urbanisme, rendu obligatoire par la loi. Déjà, l'expo a été visible au Plan-de-la-Tour, à Grimaud, à Cogolin et à Cavalaire.

Cette concertation itinérante était visible au Rayol-Canadel et à La Croix-Valmer jusqu'au 30 juillet. Puis, du 30 juillet au 6 août, ce sera le tour de La Garde-Freinet et de La Mole, du 6 au 13 août, ce sera à Gassin et Ramatuelle, du 13 au 20 août, direction Sainte-Maxime et Saint-Tropez. Enfin, du 20 au 31 août, l'expo se terminera à l'hôtel communautaire à Cogolin.

Registre de concertation

Un registre de concertation est disponible dans les lieux d'accueil des mairies (en itinérance avec l'exposition) et à la Communauté de communes (en permanence)



Julien Benammar, à gauche, chargé du dossier du SCOT, avec Florence Lanliard, vice-présidente déléguée. (Photo D. R.)

pour y consigner toutes les remarques. On peut aussi s'exprimer par courriel à scot@cc-golfedesainttropez.fr

Rappelons que la Communauté de communes a lancé fin 2014 une démarche de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) en l'assortissant de l'élaboration d'un volet littoral et maritime (VLM). Tous les secteurs sont concernés :

l'activité économique, les déplacements, la démographie et l'habitat mais aussi l'environnement et les ressources. Le SCOT aborde toutes les questions du quotidien des habitants du golfe pour les vingt prochaines années.

Le processus de création ou de révision d'un SCOT est long puisqu'il s'agit de construire politiquement un projet de territoire à l'échelle

d'un bassin de vie tout en garantissant la concertation entre les élus, les habitants, les acteurs économiques, les pouvoirs publics.

Dans le cadre de ce processus déjà bien engagé, la Communauté de communes organise donc tout cet été cette exposition itinérante, afin d'aborder le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), étape presque finale du processus.

COGOLIN

L'exposition sur le Scot se termine aujourd'hui

L'exposition publique sur le Scot (Schéma de cohérence territoriale) qui se déplace tout l'été dans les halls d'accueil des douze communes de la Communauté de communes, et ce depuis le 18 juillet, termine son périple aujourd'hui vendredi 31 août à l'hôtel communautaire de Cogolin.

Cette exposition restera d'ailleurs visible encore quelque temps. Julien Benamar, chargé du dossier, a pour rôle d'accueillir le public et de présenter le registre des concertations.

Pour l'heure sans préjuger du bilan définitif, c'est la commune de La Croix-Valmer qui semble détenir le « pompon » des remarques et suggestions⁽¹⁾.

Un territoire d'exception

La Communauté de communes a lancé fin 2014 une démarche de révision du Scot, en l'assortissant de l'élaboration d'un Volet littoral et maritime (VLM).

Tous les secteurs sont concernés : l'activité économique, les déplacements, la démographie et l'habitat, mais aussi l'environnement et les ressources.

Il aborde toutes les questions du quotidien pour les habitants du golfe pour les vingt prochaines années.

La création ou la révision d'un Scot est longue, puisqu'il s'agit de construire politiquement un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie tout en garantissant la concertation entre les élus, les habitants, les acteurs économiques, les pouvoirs publics.



Julien Benamar le concède, il y a eu « des contraintes de calendrier ».

(Photo J.-P. Gh.)

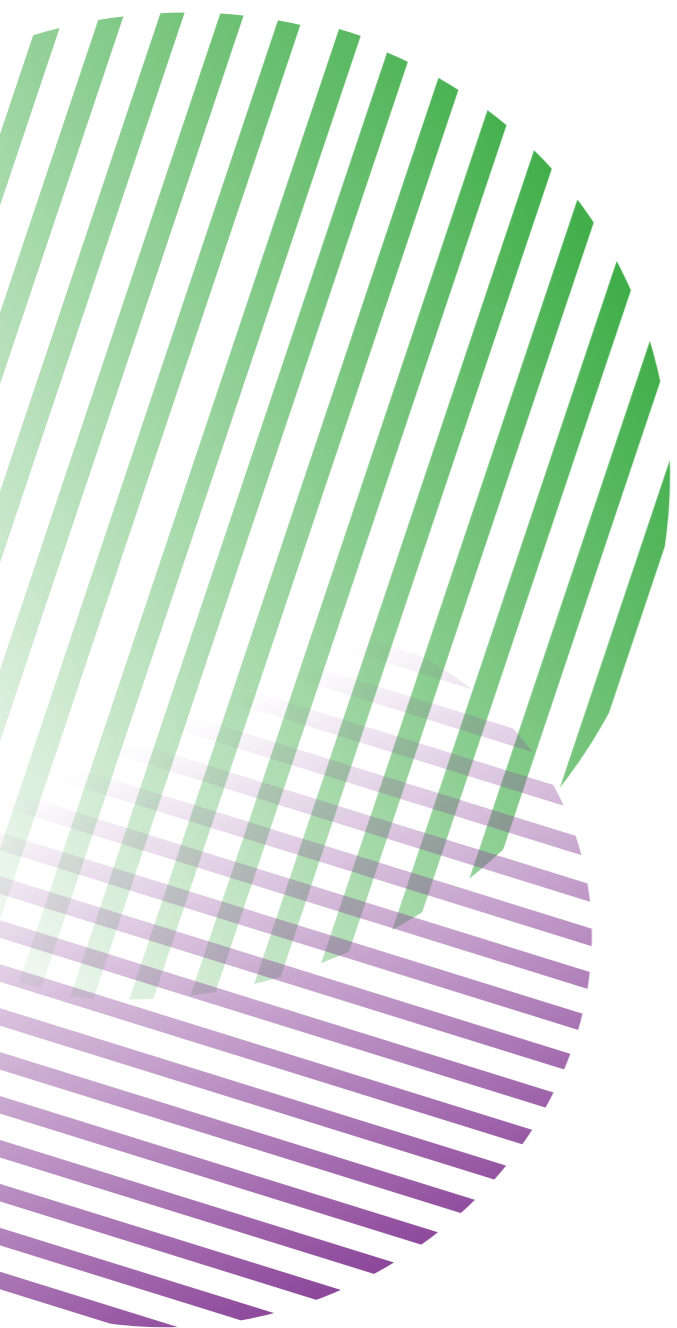
Cinq fiches techniques à disposition de tous, donnent la trame des propositions. Elles ont pour titre : « Transmettre un territoire d'exception », « Organiser et gérer le bassin de vie », « Créer des richesses à partir des atouts du territoire », « S'engager dans la transition énergétique et environnementale » et « Gérer durablement le littoral, tout cela à l'horizon 2030 vaste programme ».

J.-P. GH.

1. Les habitants ont aussi la possibilité de s'exprimer par courriel à scot@cc-golfedesainttropez.fr ou encore de consulter les documents sur le site, www.cc-golfedesainttropez.fr



LETTRES D'INFORMATION





L'Édito

A quoi ressemblera le Golfe de Saint-Tropez en 2030 ? Quelles seront les connexions entre les douze communes de ce territoire, et quelles seront ces connexions avec le reste de la région ? Anticiper les besoins des générations futures est un challenge considérable qui se prépare dès aujourd'hui.

Pour élaborer le SCOT, la Communauté de communes souhaite travailler en toute transparence avec, outre les partenaires publics et associatifs, les citoyennes et les citoyens qui sont les principaux concernés.

La concertation sera le fil directeur de ce chantier, par le biais d'une exposition itinérante présentant ce document, d'un questionnaire et de permanences.

Cet avenir nous concerne tous, nous et nos enfants. Votre avis est précieux et nous comptons sur vous pour le partager avec nous.

Vincent MORISSE
Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
Maire de Sainte-Maxime,
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez c'est :
12 communes
43 370 hectares
55 600 habitants

Le SCOT et vous

Le Schéma de Cohérence Territoriale permet d'organiser le territoire du Golfe de Saint-Tropez à l'horizon 2030. Il en définit les grands enjeux tout en pointant du doigt les atouts et efforts à poursuivre afin de projeter un territoire plus harmonieux, souhaité et partagé par tous. Tous les secteurs sont concernés: l'activité économique, les déplacements, la démographie et l'habitat mais aussi l'Environnement et les ressources. Habitants, touristes, entrepreneurs...vous avez tous un regard sur les grands projets d'investissement et l'ensemble des décisions prises par les acteurs du SCOT. Alors que l'exposition estivale de 2015 avait donné un premier aperçu du SCOT de 2006, celle de 2016 lève le voile sur les éléments du diagnostic territorial en cours d'élaboration. Cette première Lettre d'Info SCOT accompagne et complète votre visite pour tout vous dire sur les avancées du projet.

CAVALAIRE-SUR-MER ■ COGOLIN ■ GASSIN ■ GRIMAUD ■ LA CROIX VALMER ■ LA GARDE-FREINET ■ LA MOLE ■ LE PLAN-DE-LA-TOUR ■ RAMATUELLE ■ RAYOL-CANADEL-SUR-MER ■ SAINT-TROPEZ ■ SAINTE-MAXIME

Élaboration du SCOT du Golfe de Saint-Tropez : mode d'emploi

Élaborer un SCOT, c'est imaginer l'avenir de son territoire sur les vingt ans à venir. Connaître parfaitement ce dernier afin de dessiner ce qu'il sera demain est indispensable.

Le schéma se compose de 4 principaux documents :

- le diagnostic territorial. Il s'appuie sur le bilan du SCOT de 2006 qui, après 10 ans d'application, révèle une bonne mise en oeuvre globale tout autant que des efforts à poursuivre
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document politique exprimant les objectifs du projet
- un document d'orientations et d'objectifs stratégiques (DOO), document opérationnel du SCOT
- un document individualisé qui prendra en compte l'organisation des usages en mer

Le livre blanc, la clé de voûte

Réalisé conjointement entre les élus des douze communes, le livre blanc est une synthèse des enjeux et attentes formulées pour le développement du territoire. Il est disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes. Il a permis de fixer les principaux objectifs à engager à l'horizon 2030 et vise un épanouissement territorial raisonné et maîtrisé au bénéfice des habitants et usagers locaux.

Bilan du SCOT de 2006 :
Les points forts



Bilan du SCOT de 2006 :
Les efforts à poursuivre



- Préservation des grands équilibres naturels et agricoles
- Rééquilibrage du logement en faveur des résidences principales dans la production
- Engagement d'une dynamique d'élaboration commune des politiques

- Mise en oeuvre d'équipements en matière de déplacements et d'infrastructures touristiques notamment
- Rééquilibrage entre résidences secondaires et résidences principales
- Redéploiement de l'offre touristique à l'année sur l'arrière-pays (tourisme vert par exemple)...

La concertation et l'association avec les différents acteurs

La concertation est une démarche essentielle dans l'élaboration du SCOT. Élus, habitants du territoire, acteurs économiques, partenaires publics associés, associations sont autour de la table pour produire un projet de territoire partagé. Les Personnes Publiques Associées (PPA) - à savoir l'État, le Conseil Régional, le Département et les chambres consulaires (Chambres de Métier, d'Agriculture, du Commerce...) donnent leur avis à chaque grande étape du projet.

Sur le premier semestre 2016, pas un mois ne s'est écoulé sans que les élus et acteurs du territoire ne se rencontrent pour travailler sur les différents aspects à intégrer dans le diagnostic du SCOT.

Le 15 février a eu lieu une réunion des PPA à Grimaud suivie du comité de pilotage (COPIL) au Plan-De-La-Tour **le 3 mars** et d'un groupe de travail **le 31 mars** sur la Transition énergétique.

Le 28 avril au complexe sportif des Blaquières à Grimaud, une soixantaine d'élus, techniciens de la Communauté de communes et des communes, PPA etc. ont participé aux premiers ateliers du SCOT afin de souligner les enjeux qui ont permis d'élaborer l'exposition sur le nouveau diagnostic du territoire que vous allez (ou vous apprêtez à) découvrir.

Le 12 mai, les acteurs du SCOT ont «randonné» sur les secteurs de l'interface Port Grimaud/camping des plages, du site de l'ancien hippodrome puis des marines de Cogolin pour finir par les marines de Gassin afin d'échanger et partager une vision commune des projets territoriaux.

Le diagnostic en chiffres

Activité économique



- **23 719 emplois** en 2012 dont 28% liés au tourisme
- **175 hectares** d'espaces d'activité économique hors commerce
- **20% de touristes étrangers**, la part la plus importante du département
- **2 800 hectares** d'espaces déclarés comme cultivés en 2010
- **450 exploitations agricoles** en 2010 (30% de baisse en 10 ans), 71% des surfaces exploitées pour la viticulture
- **3,9% : c'est le poids de l'économie maritime**, la plus importante du Var:

Déplacements

- **7 déplacements domicile/travail sur 10** réalisés en voiture
- **+ 15% d'actifs résidant en dehors** du Golfe entre 2007 et 2012
- **Multiplication par 3 du trafic Varlib** et 32% d'augmentation du niveau de service pendant la période estivale



Démographie Habitat



- **59% de résidences secondaires** sur le Golfe
- **1 710 demandes locatives sociales** en attente en 2014
- **Une capacité globale d'hébergement** (habitants+ touristes) de **225 000**

Environnement Ressources

- **23 zonages de protection** ou d'inventaire de la biodiversité
- **85%** du territoire occupé par des espaces forestiers ou agricoles
- **5%** des besoins énergétiques couverts par de l'**énergie renouvelable**
- **8 millions de m3 d'eau potable** prélevés pour répondre aux besoins à l'année du territoire



Transition énergétique: le saviez-vous?

Des consommations énergétiques concentrées dans le parc des résidences principales (41%), des déplacements en voiture individuelle qui concentrent plus du quart des consommations d'énergie finale: la Communauté de communes s'apprête à tourner la page...

En préparant sa mobilisation en faveur de la transition énergétique - la loi qui lui est relative a été publiée au journal officiel le 18 août 2015 - la collectivité encourage la croissance verte afin de lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique.

Elle renforce également son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Calendrier prévisionnel de l'élaboration

2016		2017	
Juillet-août-septembre	▶ Exposition SCOT	1er semestre	▶ élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
22 septembre	▶ Réunion publique	2e semestre	▶ «arrêt» du document, enquête publique et approbation du SCOT

Aidez la Collectivité à construire son projet !

Ces prochaines semaines, des décisions importantes vont être prises pour l'avenir du territoire. Ce projet doit être le fruit d'un travail collectif entre les élus, les acteurs locaux et les citoyens.

Vous habitez la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, vous y consommez, vous y travaillez... le SCOT vous concerne directement... Alors aidez la Communauté de communes à élaborer son projet!

Informez-vous sur les avancées!

- Cette première lettre Info SCOT vous permet de suivre l'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale. La périodicité de cette lettre sera d'une parution minimum par an.
- Des informations régulières dans la presse et les bulletins communaux vous permettront d'en savoir plus.
- Vous trouverez également sur le site internet de la collectivité toutes les informations sur l'avancement du projet et l'essentiel des documents du SCOT.
- Pour plus d'information, participez aux réunions publiques qui auront lieu ces prochaines semaines. La première se tiendra le **22 septembre 2016** dans la grande salle de spectacle du Carré Léon GAUMONT à Sainte-Maxime.

Apportez vos remarques et réagissez!

Un questionnaire vous a été remis en même temps que la présente Lettre Info SCOT.

Remplissez-le et faites-le parvenir dès que possible au service Urbanisme de votre mairie ou au siège de la Communauté de communes :

Communauté de communes
du Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr



ÉDITO



Vincent Morisse
Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

La réflexion sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Golfe de Saint-Tropez est à présent bien engagée. Aujourd'hui, la Communauté de Communes qui le porte et les 12 communes qu'il concerne¹, ont finalisé la première étape de son élaboration : le diagnostic territorial.

Ces derniers mois, un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire a permis d'établir un « état des lieux » et de cerner un certain nombre d'enjeux en matière d'urbanisme et de planification spatiale : un parc de logements pour familles et actifs à valoriser, une accessibilité et des mobilités durables à développer, une diversification économique à soutenir, des richesses paysagères et naturelles à préserver, des risques à anticiper.

Autant d'éléments qui alimenteront le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la deuxième étape du projet. Feuille de

route de la politique d'aménagement du Golfe de Saint-Tropez, il expose la vision partagée des communes sur le devenir du territoire à l'horizon 2035 dans le respect des principes du développement durable.

Un tel projet ne se conçoit pas autrement qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les ateliers participatifs, des randos SCOT ainsi que les réunions publiques organisées ces derniers mois continueront donc à mobiliser élus, territoires voisins, monde socioprofessionnel, société civile et habitants pour parvenir à ce projet partagé, nouveau cadre du développement des 12 communes pour les 15 à 30 prochaines années.

N'hésitez pas à vous engager dans ces espaces de concertation sur le devenir de notre territoire.

Bonne lecture à tous !



Florence Lanliard
Vice-présidente déléguée à l'Aménagement du territoire

COMPRENDRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER SON FUTUR

La construction du diagnostic est une phase essentielle dans l'élaboration du SCOT. A la fois thématique et sectoriel, le diagnostic permet de faire émerger les forces et les faiblesses du territoire, les richesses à préserver, les contraintes à surmonter, les opportunités à saisir, et de définir les grands enjeux et les problématiques spécifiques pour son avenir.

1 : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Roy-Lacanadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime

Ce qu'il faut retenir du diagnostic

ENVIRONNEMENT / PAYSAGE



- › Une qualité paysagère d'exception au rayonnement international mais sous pression de l'urbanisation grandissante.
- › Des outils de préservation des secteurs emblématiques, mais des espaces qui restent néanmoins vulnérables et peu valorisés notamment dans l'arrière-pays, malgré un potentiel important (Massif des Maures, château de La Mole...).
- › Des initiatives locales innovantes pour la gestion des risques (incendie, inondation...) mais qui restent limitées à cause du changement climatique.

CHIFFRES CLÉS

- › 23 zonages de protection ou d'inventaire de la biodiversité
- › 85% du territoire occupés par des espaces forestiers ou agricoles

ENJEUX

- › Maintien des coupures d'urbanisation, préservation des milieux et des espèces essentiels pour le territoire, prévention des pollutions, valorisation de l'environnement...
- › Diminution de la production de déchets
- › Valorisation locale des déchets
- › Gestion locale des déchets du BTP
- › Gestion des lisières urbaines
- › Dimensionnement des équipements pour répondre à tous les besoins
- › Sécurisation des ressources (eau, énergie...)
- › Adaptation des constructions face aux risques

LITTORAL



- › Un littoral convoité en raison de son attractivité touristique, entraînant le développement d'une diversité d'usages de la mer : pêche traditionnelle, plaisance, plongée sous-marine, sports nautiques de surface...
- › Des habitats marins accueillant des espèces marines patrimoniales et emblématiques : herbiers de posidonie, Mérous bruns, hippocampes, tortues...
- › Des risques liés à l'élévation du niveau marin

CHIFFRES CLÉS

- › 3,9% : le poids de l'économie maritime, le plus important du Var : 379 établissements et 1200 emplois liés à la mer

ENJEUX

- › Amélioration de la qualité de vie en mer
- › Optimisation de l'accueil des bateaux
- › Développement d'un tourisme durable

DÉPLACEMENTS



- › Une déconnexion entre le développement de l'habitat dans l'arrière-pays et l'accueil des activités sur le littoral qui accentue les déplacements automobiles domicile-travail sur des réseaux déjà saturés.
- › Une offre alternative à la voiture individuelle en développement (réseau cyclable, bornes électriques, navettes communales...) mais encore incomplète et un usage de la voiture qui reste dominant.

CHIFFRES CLÉS

- › 7 déplacements sur 10 réalisés en voiture
- › Multiplication par 3 du trafic Varlib pendant l'été

ENJEUX

- › Développement des transports collectifs et doux
- › Rapprochement des lieux d'habitat et d'emploi
- › Modernisation du réseau routier

LA CONSTRUCTION DU PROJET

Retour sur 18 mois de concertation

Préalable indispensable à la réalisation du SCOT, le diagnostic est élaboré à partir d'analyses statistiques et documentaires, de visites de terrain mais surtout de rencontres avec les acteurs du territoire.

- › Les 2 'Rando SCOT' de mai et novembre 2016 avec les élus des 12 communes et les partenaires institutionnels comme l'Etat ou le Conseil Départemental ont été l'occasion de débattre des enjeux du fond du golfe et des déplacements
- › Les ateliers avec les élus et partenaires du territoire ont permis de construire le livre blanc et les grandes lignes du diagnostic.

- › La réunion publique à Sainte-Maxime du 22/09/16 a réuni une centaine de participants qui a pu échanger avec les élus notamment sur les enjeux environnementaux, économiques et de déplacements.
- › Les rencontres avec les associations et les Personnes Publiques Associées (PPA)

ÉCONOMIE



Une économie locale qui se porte bien, reposant sur le tourisme et l'artisanat de « luxe », qui s'accompagne néanmoins d'un coût de la vie et une pression foncière particulièrement élevés.
 Une offre commerciale adaptée à la fréquentation estivale mais qui ne suffit pas à maintenir le dynamisme en hiver dans les cœurs des villes, malgré des initiatives mises en place par les communes.

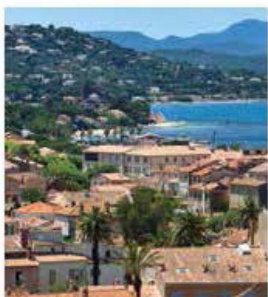
CHIFFRES CLÉS

23 719 emplois en 2012 dont 28% liés au tourisme
 20% de touristes étrangers, la part la plus importante du Var

ENJEUX

- Diversification des activités (économie tournée vers les seniors, santé, économie verte...)
- Accompagnement de l'évolution du site de DCNS
- Renforcement de l'attractivité des centralités (commerce, tertiaire, artisanat)
- Diversification des cultures agricoles
- Développement de l'agri-tourisme

DÉMOGRAPHIE / HABITAT



Un marché dynamique des résidences secondaires et de la location saisonnière mais un parc locatif social peu développé au regard des besoins locaux.
 Une construction neuve dynamique qui profite principalement à l'habitat secondaire et qui ne génère qu'une très faible augmentation de la population permanente sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS

59% de résidences secondaires

ENJEUX

- Maintien des familles et des actifs
- Amélioration de la mixité résidentielle et sociale
- Accompagnement du vieillissement de la population
- Renforcement des proximités

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Des modes de déplacement qui pèsent lourdement dans le bilan énergétique du territoire.
 Un parc de logements fortement consommateur d'énergie, source de précarité pour les occupants.
 Un territoire fortement dépendant de l'approvisionnement électrique extérieur et qui valorise peu ses ressources énergétiques locales.

CHIFFRES CLÉS

La voiture responsable du % des consommations d'énergie finale
 5% des besoins énergétiques couverts par de l'énergie renouvelable

ENJEUX

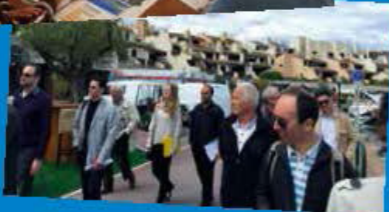
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Valorisation de la filière bois locale
- Réduction de la dépendance énergétique
- Intégration paysagère des unités de production d'énergies renouvelables
- Développement local d'énergies renouvelables
- Diversification des modes de déplacements et maîtrise de l'usage de l'automobile

Il faut préserver les fondements d'un territoire d'exception à rayonnement international : le paysage



Il faut un SCOT humain, à l'image des 12 communes, équilibré entre la nature et la mer

Il est indispensable de développer auprès des jeunes une formation pour assurer l'accueil des touristes et orientée vers la préservation de l'environnement du territoire



Je développe mon activité dans le tourisme et je peux attester qu'il est important, voire crucial de trouver une solution sans délai à la problématique de l'accès au territoire

Les étapes incontournables

2015-2016



Diagnostic

Etat initial de l'environnement
 La photographie du territoire sous tous les angles

2016-2017



Le PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 Evaluation environnementale
 La stratégie politique d'aménagement fixée par les élus

2017



Le DDO

Document d'Orientations et d'Objectifs
 La traduction du PADD en actions concrètes

2017



Arrêt du projet SCOT

Avis des partenaires
 Enquête publique

2018



Approbation

Où est ici

A VENIR : LE PADD !

La Communauté de communes travaille désormais à la définition du PADD qui exposera le projet politique porté par les élus du Golfe de Saint-Tropez dans un document stratégique et fédérateur. Enonçant les grandes orientations du développement du Golfe, ce projet politique s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect du cadre de vie tout en prenant en compte les évolutions contemporaines à l'œuvre. Il devra ainsi apporter une réponse équilibrée aux besoins actuels et futurs des acteurs locaux et de la population.

La concertation

LA CONCERTATION EN PRATIQUE : LES MOYENS POUR S'EXPRIMER ET PARTICIPER AU PROJET

POUR QUI ?

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire : habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

POURQUOI ?

Enrichir les études techniques par l'expertise d'usage et le point de vue des habitants, premiers concernés

Répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants

Engager/faire vivre une dynamique de réflexion collective en faveur du futur du Golfe de Saint-Tropez



Lettres d'information



Exposition évolutive et itinérante



Réunion publique



Articles dans la presse locale



Registre



Site internet www.cc-golfedesainttropez.fr

Facebook Communauté de communes du Golfe de Golfe de Saint-Tropez

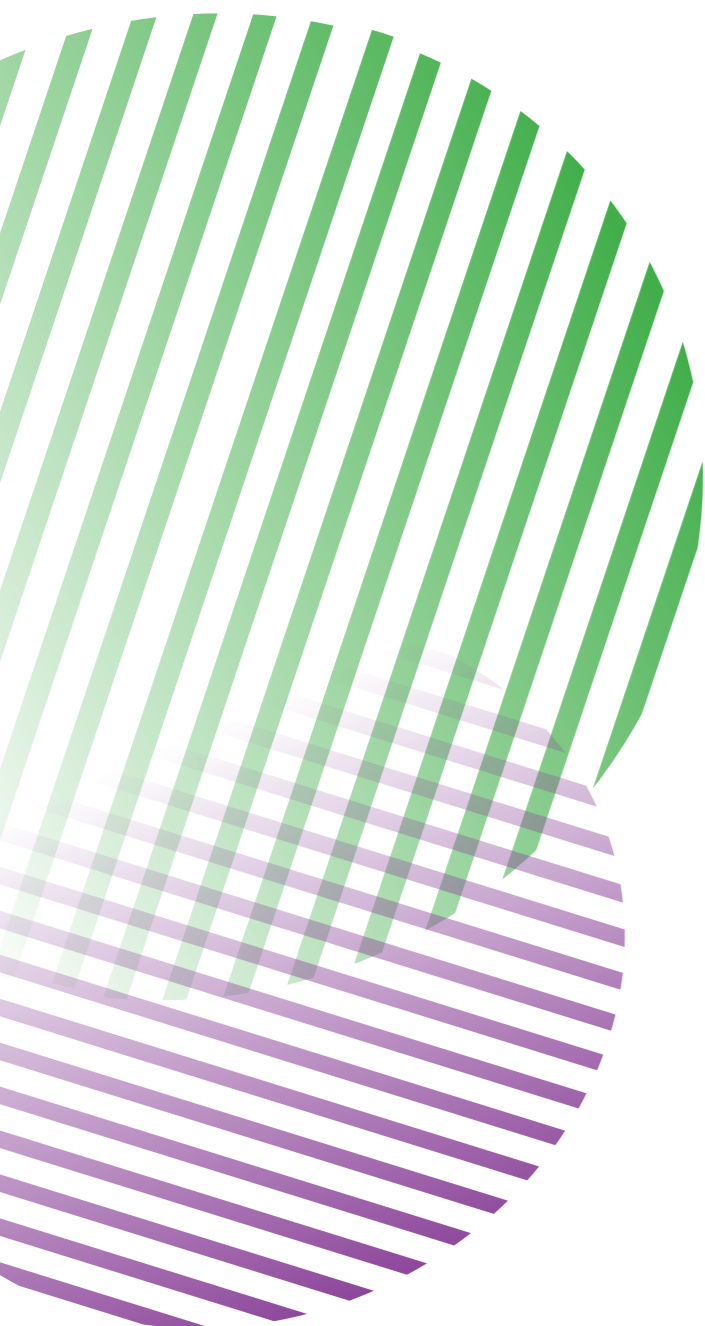


12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVAILLÈRE-SUR-MER • COGOLN • GASSIN • GRIMAUD • LACROIX-VAUMER • LA GARDE-FRÈNE • LA MOLE
 LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMAUELLE • RAYOL-CAMARDEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME
www.cc-golfedesainttropez.fr



QUESTIONNAIRES





Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1) Au-delà du tourisme, quelles sont les activités économiques existantes (artisanales, commerciale) pourraient être renforcées ?

Pour conserver aux pays leurs spécificités qui sont le fondement de leur attraction qu'ils exercent, il faut les aider à maintenir et promouvoir des activités emblématiques qui se sont enracinées dans leur culture et leurs traditions.

La pêche et ses soutiens annexes dans les cités côtières, les activités locales dans les plaines intérieures, la sylviculture et ses débouchés ou modernes à ranimer ou développer.

2) Quel est votre avis sur les espaces d'activités économiques (zones d'activités, zones commerciales) sur le territoire : localisation, superficie, qualité paysagère, architecturale, accessibilité... ?

Il faut cesser d'encourager le développement d'hyper centres comme les excentrés qui aggravent les problèmes de circulation et détruisent des villages et donner la priorité au recentrage de ces activités commerciales dans les cités afin donner un coup d'arrêt définitif au phénomène mondial, et malheureusement aussi local, de désertion des centres d'alentours déshumanisés.

Il faut aussi agir pour veiller à la conservation d'une unité architecturale traditionnelle qui, sans rejeter les évolutions techniques, notamment en matière environnementale, laisse aux paysages urbains l'harmonie profonde créée par les générations successives.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

3) L'offre commerciale sur le territoire du Golfe vous paraît-elle satisfaisante ? Si non, quels besoins identifiez-vous ?

Il faut renforcer les commerces et échanges de proximité, favoriser le "locavore" et, dans une symbiose enrichissante, promouvoir les échanges commerciaux locaux entre producteurs et consommateurs.

4) Que manque-t-il pour créer de l'activité touristique à l'année et à l'intérieur des terres ?

Il ne manque que le soleil et la chaleur. Il faut donc trouver des compensations à cet état de fait climatique.

5) Quelles sont les difficultés que vous, votre conjoint ou vos enfants avez rencontrées pour trouver un emploi sur le Golfe ?

Disparition des bases industrielles anciennes : usines de câbles, de Torpilles, navales et pêcheries, bouchonneries, magnaneries et autres activités anciennes voire traditionnelles implantées dans un milieu accueillant que l'évolution des technologies et des politiques ont rendues obsolètes sur ces territoires (mais pas dans d'autres, à l'étranger notamment !). Pourquoi ne pas ranimer certaines d'entre elles et en faire des témoins de la vie d'antan et qui, peut-être, retrouveraient une clientèle heureuse de favoriser la production et le savoir français ?

6) Qu'est ce qui caractérise l'agriculture dans le Golfe ?

Essentiellement viticole, cette quasi monoculture pourrait progressivement être réorientée vers la production légumière de proximité, même avec l'utilisation de serres (voir l'Italie proche), et participer ainsi à la relocalisation de ces productions en favorisant le biologique.



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

» DÉMOGRAPHIE / HABITAT

1 > Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour vous loger sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez ? Coût du foncier ? Coût du loyer ? Manque d'offre adaptée ? ...
 Les trois blocages cités sont réels. Il convient que l'urbanisme prenne en compte ces difficultés locales en favorisant (voire subventionnant) les constructions destinées à la location seule de façon à mettre un terme aux spéculations foncières et immobilières des zones touristiques.
 Il convient aussi de promouvoir l'offre de locations saisonnières pour accueillir les CDD saisonniers en hôtellerie, restauration et autres tâches périodiques.

2 > Pour habiter sur le territoire, quels secteurs recherchez-vous en priorité ?

Le littoral Dans ou à proximité immédiate du centre-ville ?
 L'arrière-pays Autre

3 > Pourquoi cette priorité ?
 Pour l'agrément de l'environnement et dans le respect de la Loi Littoral. Mais cela pose le problème de l'élévation du niveau des mers suite au réchauffement climatique : prendre en compte cette évolution inéluctable en construisant de façon à intégrer ce risque dans l'architecture et l'urbanisme.

4 > Quelles sont selon vous les conséquences de l'évolution de la population sur la vie économique et sociale de votre territoire ?
 La diminution de la population locale sédentaire et l'accroissement des résidences secondaires fige les cités touristiques la moitié de l'année et conduisent à surcompenser les prix durant la période touristique. Cette envolée des coûts chasse les habitants vers d'autres régions ou pays et vident nos territoires de leur âme profonde.

» MOBILITÉ / ÉQUIPEMENTS

1 > Quels sont les principaux problèmes sur le territoire en matière de déplacements (engorgement du trafic, non adaptation des voiries, stationnement... ?
 Essentiellement durant la saison touristique, les routes sont encombrées en permanence.
 Spécificité tropézienne, ces engorgements perdurent toute l'année, matins et soirs du fait des travaux qui y sont réalisés hors saison par des artisans logés (voir point 4 précédent) hors village.
 Les transports maritimes devraient être encore favorisés et multipliés ce qui réduirait d'autant le nombre de véhicules sur les routes, et ce toute l'année.

2 > Quelles sont les difficultés principales que vous rencontrez pour effectuer vos déplacements en vélo ou à pied ?
 Des améliorations importantes ont été constatées ces dernières années. Reste à faciliter la traversée des carrefours (notamment La Foux) et créer en ville les conditions favorables au déplacement des piétons, des poussettes et handicapés et des vélos en réduisant la part des voiries et autres camions qui n'ont que faire dans nos ruelles !

3 > Comment percevez-vous l'offre de transports en commun par rapport à vos besoins de déplacements ?
 Elle est bonne et à tarif réduit mais reste encore insuffisante notamment pour rejoindre les gares et aéroports voisins.
 La coordination des horaires est très loin d'être optimum.

4 > Considérez-vous que vous pouvez vous rendre facilement dans les territoires voisins (aire toulonnaise, Fréjus ou au-delà) ?
 En dehors de la saison touristique, oui.
 C'est dans ce cas là, aussi, que des transports maritimes adaptés pourraient améliorer ces communications.



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ENVIRONNEMENT

1 > Quels sont selon vous les principaux risques liés au changement climatique sur le territoire ?

.....Accroissement des feux de forêts.....
Élévation du niveau de la mer.....
Arrivée d'orages et pluies de plus en plus violents.....

2 > Quelles sont les ressources environnementales qui pourraient être mieux valorisées sur le territoire ?

.....La mer, à protéger (posidonies, plages, pollution....)
La forêt à entretenir et ne plus "grignoter"
L'urbanisme traditionnel à valoriser en évitant une internationalisation banalisante des constructions. En veillant aussi à empêcher le repli des habitations derrière de hauts murs qui transforment nos chemins et routes en tranchées sans âme.

3 > Selon vous comment l'urbanisation impacte-t-elle l'environnement du territoire ?

.....Elle l'impacte en empiétant sur les zones naturelles, boisées ou agricoles, en créant des glacis imperméables favorisant l'écoulement des eaux et non la régénération des nappes phréatiques et en multipliant les coupures d'urbanisation dans les zones naturelles qui réduisent la biodiversité en bloquant la faune dans des réduits de plus en plus petits.....

4 > Quels sont les principaux secteurs où l'environnement vous paraît le plus menacé et pourquoi ?

.....Pampelonne : la baie est trop envahie par des bateaux de plus en plus gros, les plages privées deviennent des sources de pollution sonore et la tendance à prolonger les activités en nocturne entraînera la prolifération des bateaux de nuit et créera de nouvelles pollutions néfastes à la nature..

PAYSAGE / CADRE DE VIE

1 > Quels sont selon vous les fondements des paysages du Golfe de Saint-Tropez ?

.....La forêt méditerranéenne en est la base jusqu'au bord de mer où les cannes doivent être protégées quand il en reste, voire réimplantées lorsqu'il est possible.
La mer et notre Golfe ne doivent pas devenir un parc à bateaux qui masquent l'autre rive !
Les constructions doivent rester traditionnelles et provençales et les exceptions ne doivent pas devenir la règle.....

2 > Comment évaluez-vous le niveau de préservation des paysages aujourd'hui sur le territoire ?

Quelles parties du territoire mériteraient d'être encore plus préservées ?

.....L'achat de territoires et domaines par le Conservatoire du Littoral est une avancée précieuse pour cette préservation, à condition que les moyens lui soient donnés pour entretenir correctement ces biens inaliénables.
Veiller à l'intégrité des plages et le maintien des arbres le long des routes.....

4 > Quels sont les types d'espace que vous souhaiteriez fréquenter davantage ?

- Les grands espaces de nature (ex vallée de la Môle / Massif des Maures en général)
- Les parcs et jardins publics au cœur des villes et villages / bords de cours d'eau
- Les cœurs pittoresques des villes et villages
- Le littoral
- La campagne
- Les sites naturels exceptionnels

12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER • CUGOLIN • GASSIN • BRMAUD • LA CROIX-VALMÉT • LA GARBE-FREINET • LA MÔLE
 LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMAUELLE • RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME
 www.cc-golfedesainttropez.fr



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

NOTES

Halte aux massacres: mer pillée, rivages dégradés... Ensemble, sauvons notre patrimoine naturel!

- >> ... La mer, thalassa, thérapie naturelle, source de délicieux poissons sauvages, pour les humains qui la respectent, la préservent et célèbrent sa beauté... La merveilleuse mer et ses plages naturelles font l'attraction du tourisme durable, des stations balnéaires du Var et de la presqu'île de Saint Tropez que de clairvoyants édiles ont su protéger, ce qui fidélise une clientèle attachée à la beauté de la nature.
- >> Or, on constate un processus de prédation de cette belle nature, pour des profits de court terme, au mépris des lois. Si la base du tourisme s'effondre: les touristes chercheront -ils ailleurs la belle nature protégée? C'est fort probable. Ne Resterons alors que nos yeux pour pleurer...
- >> Sur terre: grignotage, mitage, accaparement, dégradations... :
- >> La presqu'île de Saint-Tropez comporte encore quelques magnifiques espaces naturels, forêts littorales de pins parasols, en particulier sur sa face sud en bordure de la baie de Cavalaire et de Gigaro-Lardier, éperons des hauteurs des Maures dévalant vers caps et criques, vallon des Gâches et massif du Lardier, joyaux de ce terroir qui attire du monde entier par sa beauté naturelle. Or, un double processus menace ce précieux patrimoine : 1) le grignotage en limite des coupures d'urbanisation, (exemple: projet immobilier du vallon des Gâches, massif du Lardier, côté Gigaro...) et 2) le Mitage, (exemple: nouveau quartier des Combes Jauffret à Ramatuelle, 106 logements baptisés «hameau», qui détruisent le paysage forestier et la biodiversité des tortues et saccagent la flore (orchidées sauvages), Ces actes entre autres exemples n'ont de visées que spéculatives sur de magnifiques
- >> espaces naturels qui ont désormais disparu. Notons aussi la privatisation de fait de portion de plage publique: zones canines d'où sont exclus les enfants, sous peine de risques sanitaires (toxocarose)! Et la surprenante tolérance aux cigarettes, en dépit d'arrêtés Préfectoraux d'interdiction de fumer pour risque de feu (exemple: plage non-fumeur de Gigaro-Lardier, où la loi n'est pas appliquée par ceux qui en sont chargés.

NOTES

- >> En mer: privatisation de l'espace et urbanisation.
- >> IL n'est pas suffisant de saccager le littoral terrestre! C'est la mer qu'on privatise et qu'on urbanise en autorisant la présence d'énorme paquebot face aux plages de La Croix Valmer et de Cavalaire. De plus en plus de gros yachts laids et polluants stagnent moyennant finance devant les plages, empêchant la présence de la petite plaisance sportive (voiliers) qui n'a plus sa place. Quand ce n'est pas des arrêts intempestifs de "monstres" des mers qui viennent jeter l'ancre dans de petits ports comme Cavalaire... déversant ses milliers de touristes dans les rues de ces villages. Il n'y a pas de petits profits...
- >> Une ville flottante appelée « Paquebot » polluée considérablement: atteinte paysagère, pollution de la mer par les eaux usées mal épurées (détergents et chimiques mal filtrés), pollution de l'air par l'échappement de milliers de litres de fioul, jours et nuits, pour les machines et l'électricité, climatisation entre autres...
- >> A cela s'ajoutent ce que l'on appelle les Ports flottants: offensive du yachting de luxe, palaces flottants, énormes yachts et immeubles sur mer, jusqu'à 163.M de long, sur plusieurs étages (un yacht de 80.M ferait près de 1000 M2 de surface déployée). Pour cette grande plaisance, des portions de mer seraient privatisées par «ports flottants» (ZMEL en jargon) dans la zone marine «Natura 2000» protégée par l'Europe, devant des plages naturelles; plus de la moitié de la plage de Pampelonne, serait impactée, pourtant classée "espace remarquable". Ces mouillages organisés payants polluent le paysage, l'eau et l'air. Le prétexte hypocrite serait de protéger les posidonies ! Oui, protégeons les, mais sans pour autant privatiser et urbaniser des vastes zones du domaine public maritime dont seraient exclus les autres usagers: pêcheurs, nageurs, sportifs de voile et rame, enfants avec canots, planches, paddle, etc ... Et pour comble, de grosses subventions sont demandées: 5 millions d'euros pour ce port flottant payant à but lucratif devant la plage de Pampelonne et ses célèbres restaurants: est il légitime de détourner ainsi notre bien collectif, pour privatiser et polluer le domaine public maritime?... Certes, cela rapporterait sans doute de l'argent! A qui? Pour quoi? A quel prix ?
- >> C'est un cri d'alarme que poussent les adhérents de l'association « Vivre dans la presqu'île de Saint-tropez »: élus, édiles, responsables publics: ne gachez pas notre patrimoine naturel collectif ! Votre devoir est de penser «long terme», veiller aux intérêts des plus faibles, ceux qui n'ont pas droit à la parole: les générations futures. Laisserons nous uer le tourisme durable, saccager notre patrimoine naturel, polluer le paysage, la mer, le sable, notre beau littoral si fragile et précieux... Non! Ne laissons pas faire «main basse sur la mer et son littoral». Ensemble, sauvons ce qui peut encore l'être. (site internet: www.pardigon83.fr, en hommage aux bénévoles qui ont sauvé 92 ha de nature en bord de mer, par 12 ans de courage, dévouement, don généreux de temps et énergie, se dépensant sans compter pour cette magnifique cause, malgré intimidations et menaces.)

12 communes s'engagent pour un territoire durable

CAVALAIRE-SUR-MER • COCULIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER • LA GARDE-FRENIET • LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE • RAYOL-CADADEI-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME
www.cc-golfedesainttropez.fr



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

REÇU le
09 SEP. 2016
Rép: 5118

1 > Au-delà du tourisme, quelles sont les activités économiques existantes (artisanales, commerciales...) qui pourraient être renforcées ? *aucune activité industrialisée*

*Fin Usine Brignas usine DCU au ralenti
tout fonctionne autour du Tourisme qui lui même n'est que
saisonnier. car on ne sait pas saisir l'opportunité que nous avons
selon moi et avec pays agale trop d'aide à ne rien faire
et trop de formalisme dans cette région.*

2 > Quel est votre avis sur les espaces d'activités économiques (zones d'activités, zones commerciales...) sur le territoire : localisation, superficie, qualité paysagère, architecturale, accessibilité... ?

*zone d'activité commerciale étonnante aucun qualité paysage
batiment épouvantable à l'image de la région zone artisanale
développé au fait les axes artères*



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

REÇU le
09 OCT. 2016
Rép: 6091

1 > Au-delà du tourisme, quelles sont les activités économiques existantes (artisanales, commerciales...) qui pourraient être renforcées ?

Les activités paraissent bien équilibrées

2 > Quel est votre avis sur les espaces d'activités économiques (zones d'activités, zones commerciales...) sur le territoire : localisation, superficie, qualité paysagère, architecturale, accessibilité... ?

*La ZA du Gourbenet à la Croix Valmer n'est pas
bien entretenue et d'un niveau architectural... peu exigeant.
Pas d'espaces verts.*



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1) Au-delà du tourisme, quelles sont les activités économiques existantes (artisanales, commerciales) pourraient être renforcées ?

activités artisanales : cordonnerie, horlogerie, réparateur d'appareils (téléphone, imprimante, ordinateur, téléphone portable etc...) - les boutiques des marques proposent tout simplement de "les" jeter et acheter du neuf - Bonjour le développement durable !

2) Quel est votre avis sur les espaces d'activités économiques (zones d'activités, zones commerciales) sur le territoire : localisation, superficie, qualité paysagère, architecturale, accessibilité... ?

les espaces d'activités économiques me paraissent répondre à des normes satisfaisantes

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

3) L'offre commerciale sur le territoire du Golfe vous paraît-elle satisfaisante ? Si non, quels besoins identifiez-vous ?

L'offre commerciale me paraît satisfaisante sauf en ce qui concerne les besoins identifiés au n° 1). Mettre en valeur la forêt afin de limiter les incendies et créer des plantations d'oliviers, d'amandiers etc...

4) Que manque-t-il pour créer de l'activité touristique à l'année et à l'intérieur des terres ?

un réseau de sentiers non autorisé aux engins à moteur, jalonné d'aires de repos avec restauration légère et des points de couchage avec restauration provençale et si possible "bio"

5) Quelles sont les difficultés que vous, votre conjoint ou vos enfants avez rencontrées pour trouver un emploi sur le Golfe ?

Il est difficile de trouver un emploi à l'année. La majorité des emplois se concentre pendant la période d'été.

6) Qu'est ce qui caractérise l'agriculture dans le Golfe ?

L'agriculture est essentiellement viticole. Il serait intéressant de tendre vers une agriculture biologique, également pour les fruits et les légumes et tenter d'organiser des "jardins partagés"

PAYSAGE / CADRE DE VIE

1 > Quels sont selon vous les fondements des paysages du Golfe de Saint-Tropez ?

.....

.....

.....

.....

.....

2 > Comment évaluez-vous le niveau de préservation des paysages aujourd'hui sur le territoire ?

Quelles parties du territoire mériteraient d'être encore plus préservées ?

Je pense que les paysages sont en danger particulièrement le littoral. Dans les années qui viennent il va être "pris d'assaut". Il faudra être très vigilant pour maintenir un certain équilibre.

4 > Quels sont les types d'espace que vous souhaiteriez fréquenter davantage ?

1 Les grands espaces de nature (ex vallée de la Môle / Massif des Maures en général)

4 Les parcs et jardins publics au cœur des villes et villages / bords de cours d'eau

5 Les cœurs pittoresques des villes et villages

6 Le littoral *Je suis née à La Valmer c'est donc le littoral que je connais le mieux et que j'aime passionnément sans m'en lasser.*

2 La campagne

3 Les sites naturels exceptionnels

Questionnaire aux habitants

Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

DÉMOGRAPHIE / HABITAT

1 > Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour vous loger sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez ? Coût du foncier ? Coût du loyer ? Manque d'offre adaptée ?...

Coût du foncier, coût du loyer sont deux handicaps lourds pour se loger. Il faudrait développer davantage les logements locatifs et recenser les locaux vides pour essayer d'endiguer l'urbanisation "dévorante" d'espaces.

2 > Pour habiter sur le territoire, quels secteurs recherchez-vous en priorité ?

Le littoral

Dans ou à proximité immédiate du centre-ville ?

L'arrière-pays

Autre

3 > Pourquoi cette priorité ? *Pour avoir la possibilité de travailler au moins 2, 3, ou 6 mois pendant la période estivale.*

4 > Quelles sont selon vous les conséquences de l'évolution de la population sur la vie économique et sociale de votre territoire ?

L'accroissement de la population ne me semble pas favorable au territoire : perte de la qualité de vie (nuisances sonores, stationnement difficile et payant, gestion des déchets, de l'eau, pollution...). Coût des infrastructures (routes, giratoires, station d'épuration...) qui grève le budget des communes.

MOBILITÉ / ÉQUIPEMENTS

1) Quels sont les principaux problèmes sur le territoire en matière de déplacements (engorgement du trafic, non adaptation des voiries, stationnement... ?

En saison estivale évidemment : engorgement du trafic, stationnement sinon peu de problèmes.

2) Quelles sont les difficultés principales que vous rencontrez pour effectuer vos déplacements en vélo ou à pied ?

Aucune difficulté si l'on est prudent. Si je suis en vélo, j'emprunte la piste cyclable toutes les fois qu'elles existent et elles sont nombreuses. Donc, je n'engorger pas la route et les autos peuvent circuler sans rester pendant des heures derrière un peloton...

3) Comment percevez-vous l'offre de transports en commun par rapport à vos besoins de déplacements ?

Par rapport à mes besoins l'offre des transports en commun n'est pas du tout adaptée. Mais il serait vraiment déraisonnable qu'une navette circule dans mon lotissement pour être la plupart du temps vide.

4) Considérez-vous que vous pouvez vous rendre facilement dans les territoires voisins (aire toulonnaise, Fréjus ou au-delà) ?

Oui. Le service des cars est fiable. Il y a de nombreux cars dans la journée pour les aires toulonnaise ou Fréjus. Seul point négatif : la correspondance avec les trains (attente à la gare routière de 1 à 2h).



Vous aussi participez au diagnostic du territoire en partageant votre vécu et vos besoins grâce à ce questionnaire.

ENVIRONNEMENT

1) Quels sont selon vous les principaux risques liés au changement climatique sur le territoire ?

*la montée des eaux
la pollution de l'eau, de l'air, de la terre
l'arrivée d'insectes (ou autres) porteurs de maladies pour les humains et tous les êtres vivants (faune et flore)
les inondations causées par trop de surfaces bétonnées, trop de jardins passés à la débroussaillée (il manque des racines à l'eau pour qu'elle s'infiltre dans la terre).*

2) Quelles sont les ressources environnementales qui pourraient être mieux valorisées sur le territoire ?

Je reviens à la culture biologique à encourager, à subventionner ce que nous mangeons peut changer l'environnement (moins d'intrants chimiques, de pesticides etc...). Valoriser nos déchets végétaux & ménagers par un tri qui permettrait de faire un bon compost et

3) Selon vous comment l'urbanisation impacte-t-elle l'environnement du territoire ?

Forcément : l'urbanisation n'est pas économe d'espace vital à notre service et celle des générations à venir

allégerait considérablement le poids des déchets.

4) Quels sont les principaux secteurs où l'environnement vous paraît le plus menacé et pourquoi ?

les zones forestières et agricoles. Les arbres absorbent une bonne partie de la pollution ; les terres agricoles vont devenir indispensables pour nourrir les "hommes". Le béton n'assurera pas notre service.

REUNIONS PUBLIQUES

